



LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 Vendredi 04 Mars 2022 Distanciel

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

SOMMAIRE

1.	Présentation de la Ligue.....	4
1.1	Conseil d'Administration	4
1.2	Organigramme	5
2.	Rapport Moral	6
3.	Gestion salariale	8
3.1	Cristol BELLISENT	8
3.2	Fanny BRIGAND.....	8
3.3	Julian BREUIL.....	9
3.4	Antonin CHAPELIER.....	10
3.5	Olivier GERMOND	10
3.6	Raphaël KERVELLA.....	10
3.7	Madeline PAILLARD	11
3.8	Fabien PICQ	11
3.9	Tanguy TOPIN.....	12
4.	Commission Compétition	13
4.1	Sous-commission Escalade.....	13
4.1.1	Constitution de la sous-commission	13
4.1.2	2 circuits régionaux de compétitions.....	13
4.1.3	Épreuves internationales et nationales en AuRA	15
4.1.4	Formation des officiels	16
4.2	Sous-commission Ski-Alpinisme.....	16
4.2.1	Constitution de la sous-commission	16
4.2.2	Bilan d'activité	17
4.3	Commission Haut-niveau	18
4.3.1	Pôle espoir.....	18
4.3.2	Équipe Régionale	19
5.	Commission Loisir	22
5.1	Les stages loisir.....	22
5.1.1	Bilan quantitatif 2021	22
5.1.2	Bilan qualitatif 2021	22
5.2	La nouvelle offre loisir	23
5.3	Les évènements	23
5.4	Conclusion	23
6.	Commission Formation	25
6.1	Bilan	25
6.2	Perspectives	26
6.3	Liens utiles.....	27
7.	Bilan financier 2021	28
7.1	Détails des comptes.....	28

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

7.1.1	Bilan actif détaillé.....	28
7.1.2	Bilan passif détaillé	29
7.1.3	Compte de résultat détaillé.....	30
7.1.4	Comptes de régularisation.....	33
7.1.5	Réalisé analytique 2021	33
7.1.6	Lettre du vérificateur des comptes	34
7.1.7	Principes, règles et méthodes comptables.....	35
7.1.8	Rapport de gestion du trésorier	35
8.	Cotisation Licence 2022-2023	37
9.	Budget prévisionnel 2022	38
9.1.1	Compte de résultat 2021 - budget 2022.....	38
9.1.2	Budget 2022 (analytique).....	40
10.	Appel à candidature pour un poste vacant au Comité Directeur.....	42
11.	Règlement Financier de la Ligue.....	43
12.	Désignation des représentants de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFME.....	44
13.	Annexe 1 – Liste d'émargement	45
14.	Annexe 2 – Votes de l'assemblée.....	47
14.1	AG en distanciel.....	47
14.2	Rapport moral	47
14.3	Bilan financier 2021	47
14.4	Cotisation Licence 2022-2023	47
14.5	Budget prévisionnel 2022.....	47
14.6	Poste vacant au Comité Directeur.....	47
14.7	Règlement financier de la Ligue	48
15.	Annexe 3 – Règlement financier de la Ligue.....	49

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
 Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

1. PRESENTATION DE LA LIGUE

1.1 Conseil d'Administration



ARMAND Sylvain
31 ans
M.J.C. Montélimar (26)



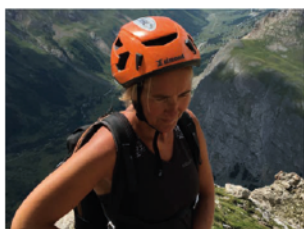
BELLABOUIER Simon
24 ans
C.S. Val d'Isère (38)



BERGER Monique
68 ans
Maurienne Escalade (73)



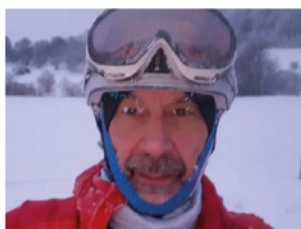
BONNET-JANICOT Marie-Joëlle
55 ans
Réservoir Grimpe (63)



CASADO Bénédicte
44 ans
Les Lézards Vagabonds (07)



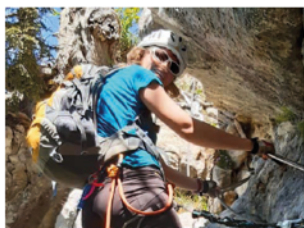
CHAMOUX Benjamin
26 ans
Club des Sports Chamonix (74)



DELAUNAY Michel
58 ans
C.P.L.V.R. XTT Raid 63 (63)



DI DOMENICO Hervé
25 ans
Chambéry Escalade (73)



DUFOUR VAN KAPPEL Angeline
25 ans
Bron Vertical (69)



FEVRE Dominique
61 ans
Groupe Alpin Universitaire Lyonnais (69)



GARZUEL Dominique
64 ans
Ardesca (07)



LEGRENEUR Pierre
54 ans
CEC 26 (26)



MELIS Jacqueline
57 ans
Araignée Bleu Ciel (69)



NOËL Nathalie
50 ans
Ain Roc (01)



PAILLARD Anne-Sophie
43 ans
Carroz Vertical (74)



ROUX Bruno
54 ans
Club Montagne et Escalade Veurois (38)



SOUDAN Corine
53 ans
Lyon Escalade Sportive (69)



THOMAS Emmanuelle
51 ans
La Dégaine Escalade et Montagne (69)

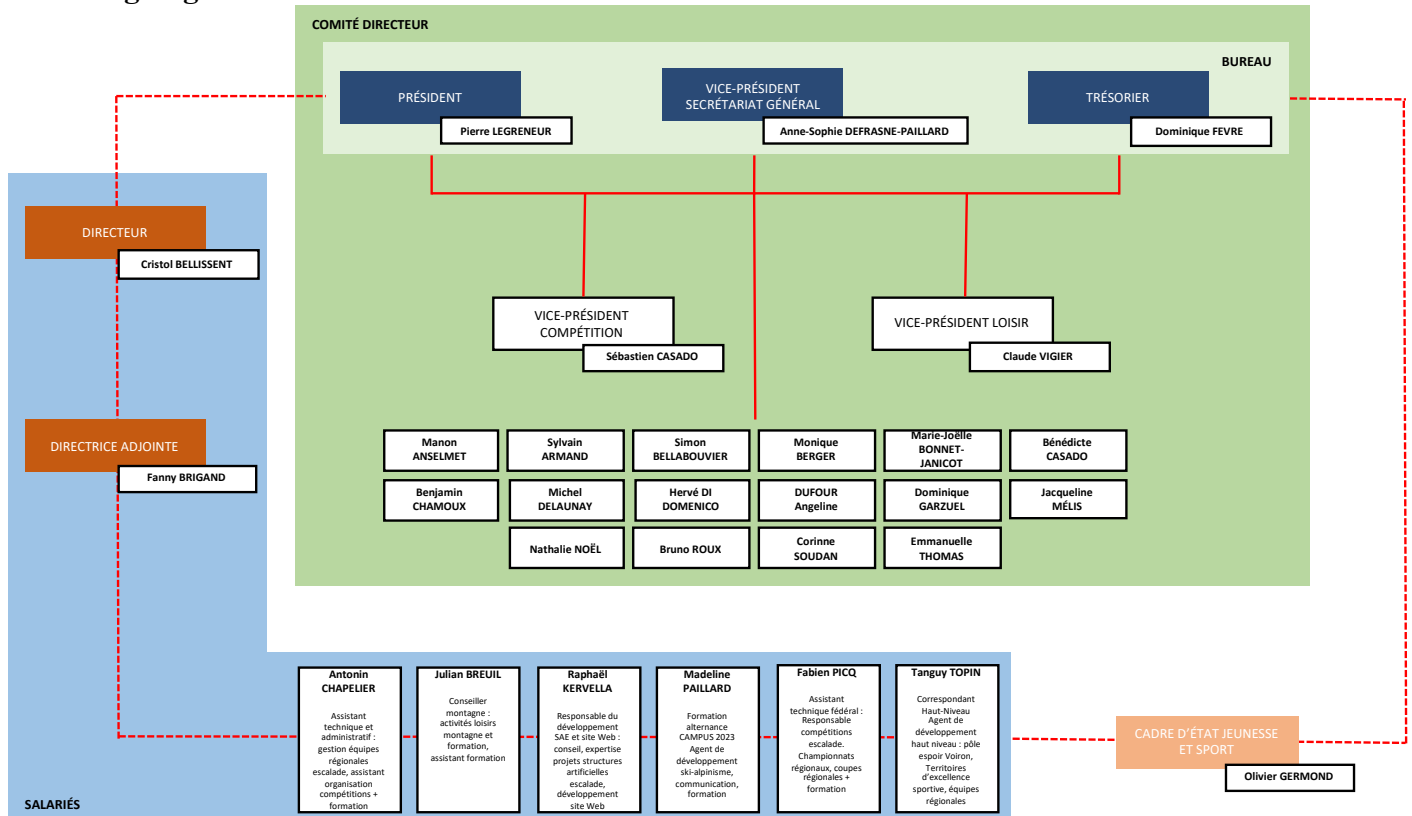


VIGIER Claude
67 ans
Escalade Club de l'Isère (38)

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

1.2 Organigramme



2. RAPPORT MORAL

Mesdames Messieurs les représentants des clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade,

Monsieur Alain CARRIERE, Président de la FFME,

Avant de commencer ce rapport moral, je souhaiterais avoir une pensée pour le peuple ukrainien qui vit à ce moment même des événements dramatiques qui peuvent laisser paraître futiles nos activités sportives. Après la crise du COVID, ce conflit armé aux portes de l'Europe porte déjà préjudice aux événements internationaux organisés dans nos disciplines sportives. J'émet le vœu qu'il ne portera pas atteinte à nos activités futures sur le territoire français. Quoiqu'il en soit, nous continuerons à nous investir pleinement avec tous les salariés dans nos mandats au service du développement des activités de la FFME sur le territoire de la Ligue, au service des territoires, des clubs et des licenciés, tant que les conditions seront favorables.

Voici à présent un an que cette nouvelle équipe a été élue. Je tiens avant tout à remercier l'ensemble des membres du Comité Directeur ainsi que les salariés de la Ligue pour leurs implications au cours de cette année écoulée.

Pour ce mandat, cette nouvelle équipe s'était engagée à maintenir son investissement sur la sportivisation de l'escalade. Je pense que le contrat a été rempli avec le redémarrage à plein régime des circuits régionaux d'escalade sous la responsabilité conjointe de Sébastien CASADO et de Fabien PICQ. Les résultats de nos jeunes aux Championnats de France de Bloc démontrent, si cela était encore nécessaire, du dynamisme de l'escalade sur le territoire de la Ligue, du niveau d'excellence que les clubs ont su maintenir en leur sein grâce au travail des bénévoles, des formateurs et des entraîneurs. Je les remercie pour leur abnégation dans leur investissement quotidien qui fait rayonner la Ligue aux niveaux nationaux et internationaux.

Nous nous étions également engagés à développer le ski-alpinisme de compétition pour l'amener au même niveau de structuration que l'escalade. Cela est un enjeu essentiel de par la reconnaissance de cette discipline par le Comité International Olympique et son intégration aux Jeux Olympiques d'hiver de Milan en 2026. Notre ambition est que la Ligue soit dignement représentée à l'occasion de cet événement. Sous la responsabilité conjointe d'Anne-Sophie DEFASNE et de Madeline PAILLARD, les actions en faveur de ce développement se sont succédées à un rythme soutenu. Création d'une équipe régionale de ski-alpinisme, événements régionaux, discussion avec la DTN en faveur de la création d'un pôle espoir.

Mais nos disciplines ne concernent pas que la compétition. Le loisir tient également une place très importante avec une augmentation de 35% de la part budget de la Ligue affectée au loisir. Claude VIGIER, secondé par Fanny BRIGAND, a œuvré cette année pour repenser le loisir, à savoir maintenir des actions qui fonctionnent (50 jeunes alpinistes, stages montagnismes, rassemblements), tout en se diversifiant vers de nouvelles offres. Je pense en particulier aux formations à l'équipement en sites naturels d'escalade. Beaucoup d'actions, mais également beaucoup de projets qui verront le jour en 2022.

Je ne peux faire ici une liste exhaustive de l'ensemble des activités de la Ligue. Nous les reprendrons une à une dans les compte-rendus d'activité des commissions (je pense en particulier aux actions de formations sous la responsabilité de Cristol BELLISSENT). Mais au-delà de ces actions en direction du terrain, une grande part de l'activité relève de la gestion administrative de la Ligue. Outre l'animation de l'équipe des salariés, nous avons fait un effort important de modernisation des outils de gestion de la Ligue. Ainsi, le règlement de gestion des salariés a entièrement été revisité dans le cadre d'une négociation salariale sereine et responsable. A ce titre, je remercie l'ensemble des salariés, et en particulier Cristol BELLISSENT, directeur de la Ligue pour son accompagnement dans cette démarche. Nous avons également rédigé un règlement de gestion financière de la Ligue que nous présentons à vos votes ce soir. Ce règlement est essentiel pour gérer en toute

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

transparence un budget auquel tous les licenciés de la Ligue contribuent pour une part de 28% du budget total de la Ligue.

Cependant, malgré tous ces points positifs qui sont l'œuvre d'une collaboration étroite entre tous les acteurs de la Ligue, et je pense en particulier aux élus du Conseil d'administration et des salariés, que je me permets de remercier une nouvelle fois, l'ensemble des services que nous proposons aux clubs ne pourra être maintenus que si nous sommes capables, avec votre aide, de revoir notre modèle économique. En effet, les subventions publiques ne cessent de diminuer (elles représentent aujourd'hui 17% du budget de la Ligue) et nos charges de fonctionnement ne cessent d'augmenter. Ainsi, la masse salariale représente aujourd'hui 57% du budget alors que cette part n'était que de 39% il y a 5 ans en 2017. Notre trésorier, Dominique FEVRE, n'a cessé de faire des miracles pour maintenir l'équilibre financier de cette année et du futur budget 2022. Il nous faut donc créer de nouvelles ressources pour pérenniser nos actions et développer de nouvelles offres en faveur des licenciés. Le Comité Directeur de la Ligue s'attèlera à cette tâche dès la prochaine réunion en collaboration avec les salariés.

En conclusion, cette année fut une année bien remplie, qui, je l'espère, a satisfait vos attentes, malgré des complexités inhérentes à la crise du COVID. Je terminerai sur une inquiétude, à savoir l'implication bénévole qui a été très bouleversée par cette crise sanitaire et qui a conduit certains clubs à se replier sur eux-mêmes, et mis en difficulté de nombreux Comités Territoriaux. Chaque acteur, chacun à son échelle, est nécessaire à un fonctionnement harmonieux de notre Fédération. Ainsi, j'émetts le vœu pour 2022 d'un accompagnement plus important de la Ligue sur ces niveaux, et en particulier les Comités Territoriaux pour le développement de toutes nos activités, de loisir et de compétition sur l'ensemble du territoire de la Ligue.

Le 04/03/2022

Pierre LEGRENEUR

Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade



3. GESTION SALARIALE

La gestion des salariés est sous la responsabilité conjointe du bureau de la Ligue et son Directeur, Cristol BELLISSENT.

Cette gestion concerne :

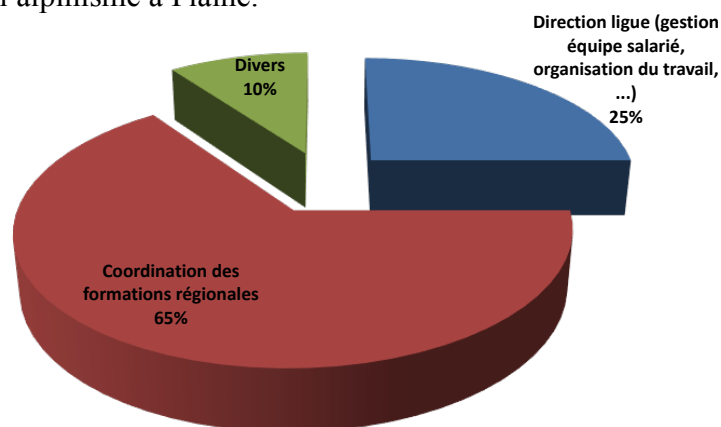
- Gestion chômage partiel, gestion de paie chaque mois ;
- Préparation, animation et reporting des réunions salariés (10 réunions) ;
- Conseil au bureau pour la mise à jour du règlement de gestion salariale et du règlement financier ;
- Participation aux réunions du comité directeur et à l'Assemblée Générale ;
- Participation aux réunions du réseau national des salariés FFME ;
- Suivi du planning des salariés ;
- Suivi et montage des financements des formations professionnelles des salariés en lien avec notre OPCA (organisme paritaire collecteur agréé).

3.1 Cristol BELLISSENT

- Conseiller Fédéral Formation et Directeur de la Ligue depuis 2010 et 2017 ;
- Master 2 Ingénieur de formation ;
- DE escalade Milieux Naturels.

Affecté à la commission formation, ses missions principales sont :

- Direction ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes (gestion équipe salarié, organisation du travail, comité directeur, conseils) ;
- Coordination et organisation des formations régionales :
 - 65 stages en 2021
 - 541 stagiaires en 2021
- Formation DE escalade Milieux Naturels (octobre – décembre 2020), diplôme février 2021 ;
- Encadrement formation escalade milieux naturels (stage jeunes multi activités 50 alpis, grande voie, terrain d'aventure) ;
- Divers : aide site Internet, correspondant sécurité et interlocuteur CD 38, interlocuteur CT 38, aide coupe régionale ski alpinisme à Flaine.



3.2 Fanny BRIGAND

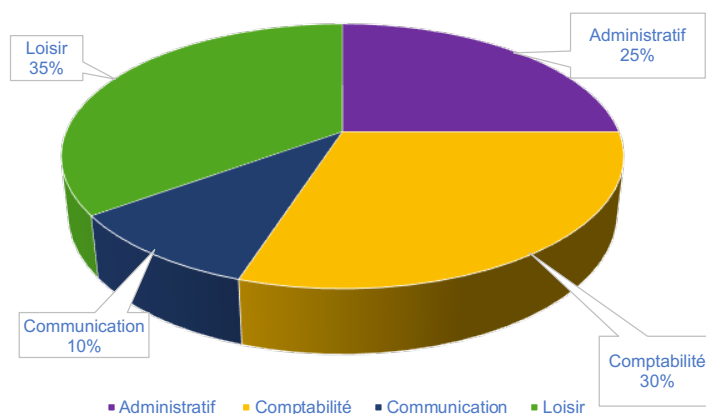
- Agent de développement
- Directrice Adjointe (septembre 2021)
- Licence STAPS tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne

Affectée à la commission loisir, ses missions principales sont :

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

- Communication (clubs, médias, diverses instances régionales, outil mailing) : site internet, Facebook ;
- Organisation événements loisirs de la ligue (Mont-Dore Y Cîmes >>> journée de cohésion bénévoles encadrants cause Covid) ;
- Organisation 50 futurs alpinistes et 50 futurs skieurs alpinistes ;
- Comptabilité (saisie des opérations) ;
- Administratif (secrétariat, organisation AG, subventions Conseil Régional et PSF) ;
- Formation : soutien sur la partie stages et formations.

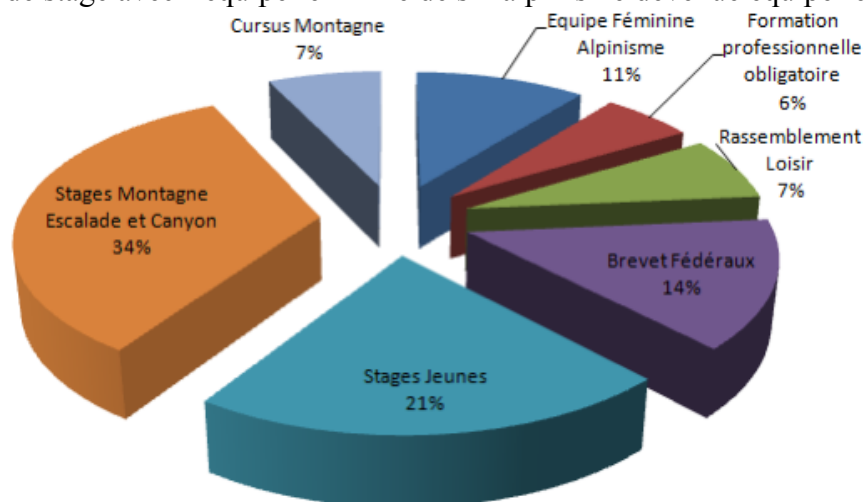


3.3 Julian BREUIL

- Conseiller technique Montagne depuis septembre 2018 ;
- Guide de haute montagne, BEES Escalade ;
- Licence STAPS.

Ses missions principales sont :

- Encadrement et aide à l'organisation des stages Montagne et Escalade ;
- Organisation et encadrement des brevets fédéraux alpinisme et ski-alpinisme ;
- Conseils sur le cursus montagne et validation de passeports pour les stages montagne des guides indépendants ;
- Encadrement et aide à l'organisation des stages 50 futurs alpinistes et 50 futurs skieurs alpinistes ;
- Référent sécurité sur les événements loisir ;
- Encadrement de stage avec l'équipe féminine de ski alpinisme devenue équipe féminine d'alpinisme.



Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

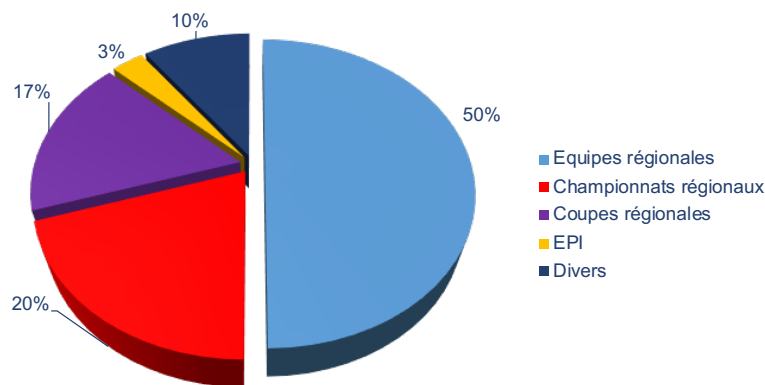
Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
 Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

3.4 Antonin CHAPELIER

- Conseiller Technique Escalade depuis 2015 ;
- DE Escalade « perfectionnement sportif ».

Affecté à la commission compétition, ses missions principales sont :

- Gestion et entraînement des équipes régionales ;
- 3 équipes : U12, U14, U16-U20 ;
- Organisation, ouverture des championnats régionaux (bloc, difficulté, U12-U14, régionale par équipe) ;
- Gestion, organisation, ouverture des coupes régionales U12-U14 et U16-U20-S ;
- Gestion des EPI de la ligue (Escalade) ;
- Divers : prestation d'ouverture sur les compétitions fédérales, formation initiateur/ouvreur.



3.5 Olivier GERMOND

- Conseiller Technique Régional ;
- Professeur de Sport Escalade ;
- Depuis 2012 jusqu'à décembre 2021.

Ses missions principales sont :

- Coordination de l'ETR ;
- Conseil SAE ;
- Intervention en formation et Jury DE ;
- Montage du CQP ;
- Interlocuteur DRJSCS et DD (SAE, SNE, formation, haut niveau) ;
- Interlocuteur Région Auvergne-Rhône-Alpes (SAE) ;
- Financement ;
- Correspondant sécurité ;
- Interlocuteur CT 07, 26.

3.6 Raphaël KERVELLA

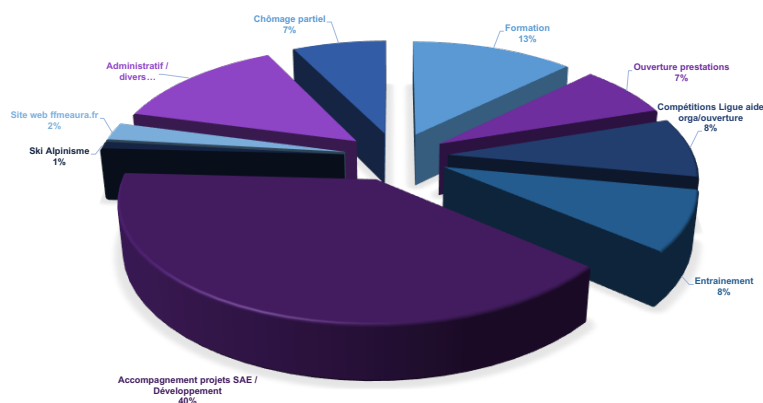
- Conseiller technique Escalade ;
- Responsable du développement des SAE ;
- Référent site web Depuis janvier 2018 (avant au CT69 depuis 2001) ;
- BEES Escalade / ouvrier N2 ;
- Licence aménagement du territoire mention études urbaine.

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

Ses missions principales sont :

- Accompagnement des projets de création / rénovation de Structures Artificielles d'Escalade ;
- Promotion, conseil, Assistance à la Maitrise d'Ouvrage (AMO), suivi des projets, aide à la structuration des SAE, sur la partie N/O de la région (03, 15, 42, 43, 63, 69) ;
- Référent web ffmeaura.fr, participation sur la communication graphique ;
- Et un peu d'aide aux collègues :
 - Ouvertures et aide sur les évènements escalade ;
 - Ouvertures pour les comités/ clubs ;
 - Intervention sur quelques formations ;
 - Entraînement en club (Club Vertige), aide sur l'équipe régionale.



3.7 Madeline PAILLARD

- Apprentie Campus 2023 (double diplôme événementiel et gestion de structures sportives) ;
- Arrivée en mars 2021 ;
- En charge des missions autour du ski-alpinisme.

Affectée à la sous-commission ski-alpinisme, ses missions principales sont :

- Coordination de l'équipe Régionale de Ski-Alpinisme ;
- Coordination du circuit de compétitions régionales en ski-Alpinisme ;
- Autres :
 - Communication ;
 - Aide aux circuits régionaux d'escalade.

3.8 Fabien PICQ

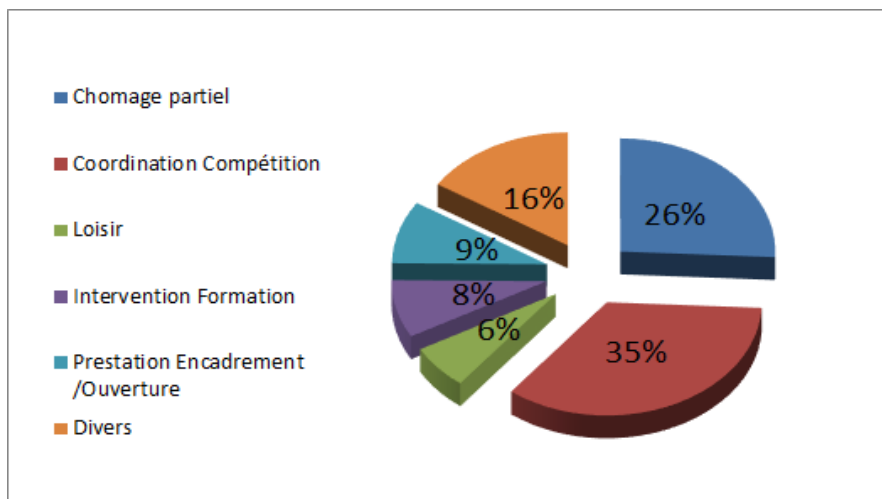
- Conseiller Technique Fédéral depuis 2008 ;
- BEES Escalade, Licence STAPS.

Affecté à la commission compétition, ses missions principales sont :

- Coordination des compétitions d'escalade (mise en place du calendrier, accompagnement des clubs organisateurs, formation des officiels, partenariat, communication, ouverture) ;
- Organisation et intervention en formation (initiateur, formation continue, ouvrier, DE, BPJEPS) ;
- Encadrement de stages ;
- Divers : correspondant sécurité, prestation d'ouverture, vie des clubs et de la ligue (réunion), début d'investigation dans le Cantal.

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033



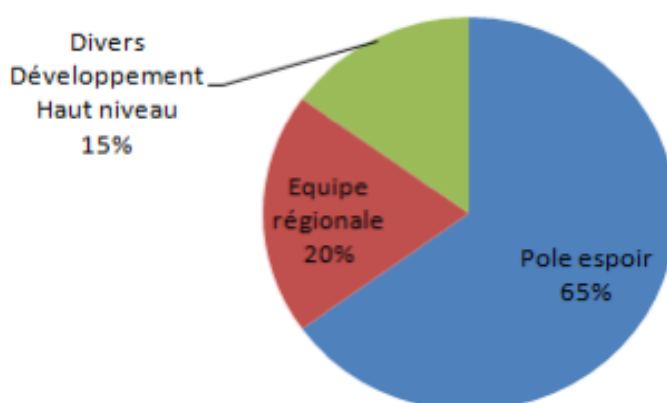
3.9 Tanguy TOPIN

- Agent de développement haut-niveau depuis septembre 2017 ;
- Master 2 STAPS Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive.

Affecté à la commission compétition, ses missions principales sont :

- Entraîneur / collaboration à la gestion du Pôle Espoir de Voiron ;
- Planification et encadrement des entraînements, coaching en compétition suivi médical ;
- Entraîneur / collaboration à la gestion de l'équipe régionale d'escalade (organisation et encadrement des stages / référent de l'équipe MCJS) ;
- Développement des stages équipe régionale de vitesse ;
- Développement des Territoires d'Excellence Sportive (TES), aide au développement des actions relatives à l'accès au haut niveau auprès des clubs, suivi des aides apportées, conseils) ;
- Demandes subventions Haut niveau.

Répartition des missions



4. COMMISSION COMPETITION

La Commission Compétition est constituée de 3 sous-commissions :

- Sous-commission Escalade ;
- Sous-commission Haut-Niveau ;
- Sous-commission Ski-Alpinisme.

Elle est présidée par Sébastien CASADO.

4.1 Sous-commission Escalade

Le rôle de la Sous-commission Escalade est d'être force de proposition auprès du Comité Directeur sur tous les sujets liés au domaine de la compétition en escalade.

4.1.1 Constitution de la sous-commission

La sous-commission Escalade est constituée de membres représentatifs, mixtes et impliqués en qualité d'entraîneurs, de responsables de clubs, de compétiteurs, d'ouvriers ou de parents :

Monique BERGER (Maurienne Escalade – 73) ;

Sébastien CASADO (Les Lézards Vagabonds – 07), Président de la sous-commission Escalade ;

Hervé DI DOMENICO (Chambéry Escalade – 73) ;

Angeline DUFOUR (Bron Vertical – 69) ;

Marie-Joëlle BONNET-JANICOT (Réservoir Grimpe – 63) ;

Dominique GARZUEL (Ardesca – 07) ;

Fabien PICQ (salarié référent) ;

Bruno ROUX (CME Veurey – 38) ;

Julien SAGE (CAF La Roche Bonneville – 74) ;

Corinne SOUDAN (Lyon Escalade – 69) ;

Anne-Linda VAN KAPPEL (Bron Vertical – 69) ;

Fabien VIGUIER (DRAC Vercors Escalade – 38).

4.1.2 2 circuits régionaux de compétitions

4.1.2.1 Introduction

Les objectifs ont été de :

- Proposer un circuit U12/ U14 de haut-niveau ;
- Proposer un circuit attractif pour les compétiteurs régionaux de U16 jusqu'à Vétéran ;
- Encourager, accompagner et former les clubs à l'organisation des compétitions ;
- Laboratoire de format (compétition par équipe, gestion des résultats informatisée) ;
- Développer un réseau d'officiels de compétition.

Le rôle de la sous-commission Escalade a été de :

- Établir un calendrier de compétition régional ;
- Accompagner et suivre les clubs organisateurs sur chaque épreuve ;
- Organiser des formations d'officiels et d'ouvriers ;
- Mener une réflexion sur le fonctionnement des compétitions au niveau national (quota / circuit nationaux / régionaux / départementaux) et son application (cahier des charges) ;
- Gérer le stock de matériel (sono, résultat, chrono vitesse) ;
- Communiquer (réseaux, site web, site national, participants, coaches, juges) ;
- Accompagner et soutenir les Comités Territoriaux demandeurs (38, 63).

Les circuits régionaux se font en complémentarité des circuits départementaux :

Saison 2021-2022			Championnats		
Département	Nombre d'étapes	Catégories concernées par le circuit	Bloc	Difficulté	Vitesse
Ain	3	U10/U12/U14	Oui	Oui	Non

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

Allier	?			?	?	?
Cantal	0			Non	Non	Non
Drôme/Ardèche	7	U10/U12/U14	2 étapes en Sénior	Non	Oui	Non
Isère	3	U10/U12/U14		Oui	Non	Non
Loire/Haute Loire	4	U10/U12/U14		Oui	Oui	Oui
Puy de Dôme	?			Oui	?	?
Rhône	6	U10/U12/U14	JSV	Oui	Oui	Oui
Savoie	5	U10/U12/U14		Non	Non	Non
Haute-Savoie	6	U10/U12/U14	Dont 2 étapes en JSV	Oui	Oui	Non

4.1.2.2 Saison 2020-2021

Sur l'année sportive 2020-2021, en raison de la crise sanitaire, 1 seule compétition a pu être maintenue :

- Coupe U12/U14 : 4 étapes étaient programmées ainsi que Championnat Régional. Aucune n'a pu se tenir ;
- Une épreuve de combiné a été organisée en juin 2021 à Chambéry, épreuve sélective pour le championnat de France U12 / U14 ;
- Coupe régionale de U16 à Vétérans : les 7 étapes programmées ont été successivement annulées.

4.1.2.3 Saison 2021-2022

Sur l'année sportive 2021-2022, les circuits ont pu reprendre dans des conditions (presque) normales.

- **Circuit régional U12 / U14**



4 étapes en format combiné ainsi qu'un Championnat Régional du combiné à Monistrol sur Loire. Depuis octobre 2021 (saison en cours), 82 participants sur 1 étape.

- **Circuit régional jeunes seniors vétérans**



7 étapes dont 4 en bloc et 3 en difficulté.

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

3 Championnats Régionaux :

- Bloc : Anse ;
- Vitesse : Saint-Etienne ;
- Difficulté : Saint Pierre En Faucigny.

Pour l'heure, depuis octobre 2021, l'analyse quantitative montre :

- Nombre d'inscriptions : 1050 sur 5 étapes ;
- 44% de femmes ;
- 65 clubs différents ;
- 550 compétiteurs différents.

4.1.2.4 Bilan et perspectives

Points forts :

- De nombreux clubs organisateurs volontaires ;
- Une qualité d'accueil et d'organisation remarquable sur des structures intéressantes ;
- Un circuit harmonisé qui a trouvé son public.

A améliorer :

- Une fragilité importante de nos clubs (financière ou calendaire) qui fragilise l'ensemble du circuit ;
- Des formats de compétition parfois long ;
- Une planification du calendrier dépendant d'un calendrier national tardif et mouvant ;
- Une gestion des résultats qui progresse.

Pour la saison 2022/2023, les objectifs d'organisation sont les suivants :

- Circuit régional U12 / U14 :
 - Une Coupe Régionale de 4 étapes en format combiné ;
 - 1 Championnat Régional du combiné ;
 - 1 étape de la Coupe Régionale peut être envisagée sous la forme d'une compétition par équipe (à travailler).
- Circuit Jeunes Seniors Vétérans :
 - Une Coupe Régionale de 4 étapes (2 en bloc / 2 en difficulté) ;
 - 3 Championnats régionaux (bloc / vitesse / difficulté).

4.1.3 Épreuves internationales et nationales en AuRA

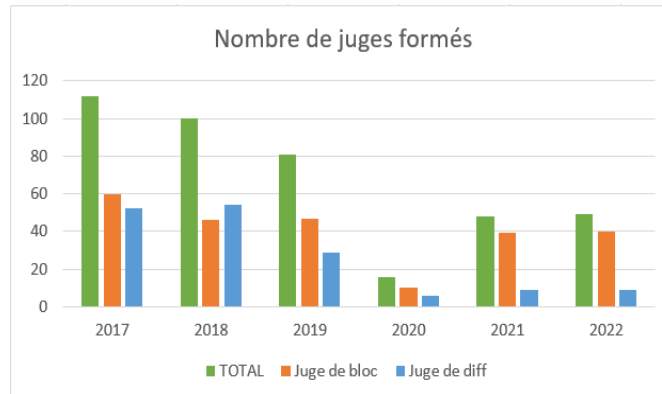
Épreuve	Discipline	Catégories	Lieu	Date
Sélectif	Difficulté	Jeune	Anse	Avril 2021
Sélectif	Difficulté	Jeune	Le Pouzin	Juin 2021
Coupe de France	Bloc	Sénior	Valence	Octobre 2021
Coupe de France	Vitesse	JSV		Novembre 2021
Coupe de France	Bloc	Jeune	Anse	Décembre 2021
Open National	Difficulté	U10/U12/U14	Chamonix	Décembre 2021
Coupe de France	Bloc	Jeune	Arnas	Janvier 2022
Sélectif	Bloc	Jeune	Chambéry	Février 2022
Coupe d'Europe	Bloc	Jeune	Chambéry	Avril 2022
Championnat de France UNSS	Combiné	Scolaire	Chambéry	Mai 2022
Championnat de France	Difficulté	Jeune	Le Pouzin	Juin 2022

Il y a une réelle nécessité à organiser des compétitions internationales en AuRA. La dernière compétition en date fut organisée à Saint Pierre en Faucigny en 2019 (CAF La Roche Bonneville). En effet, ces événements d'ampleur démontrent la capacité d'organisation des clubs de la région, permettent d'acquérir et de maintenir une expertise dans l'organisation d'épreuves internationales et permettent une facilité d'accès pour les athlètes nationaux avec des quotas de qualifications plus importants.

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

4.1.4 Formation des officiels



NB : la saison de formation a débuté en septembre 2021 au lieu de janvier les autres années. 2022 représente les mois de janvier et février uniquement.

20 clubs ont bénéficié de ces formations :

- 39% de femmes formées
- 45% de jeunes participants (de moins de 20 ans) âge moyen : 29 ans

Formations organisées sur la saison 2021-2022 :

- 8 en bloc ;
- Probablement autant en difficulté (4 actuellement au calendrier) ;
- Formateurs actifs sur la région : 5/6 ;
- Création d'une formation de jeunes officiels.

Points forts :

- Une équipe de formateurs/formatrices motivés et mobiles ;
- Des clubs organisateurs et participants qui jouent le jeu ;
- Une mobilisation remarquable des juges sur l'ensemble du circuit (parfois 40 juges différents sur 1 journée).

A améliorer :

- Une formation officielle contraignante (7h) ;
- Des participants au niveau très hétérogène ;
- Harmonisation de la mise en place (préformation en ligne + présence) ou adaptation aux besoins ?

4.2 Sous-commission Ski-Alpinisme

L'objet de cette sous-commission est le développement de la sportivisation du ski-alpinisme sur le territoire de la Ligue AuRA.

4.2.1 Constitution de la sous-commission

La sous-commission Escalade est constituée de 13 membres impliqués dans le développement du Ski-Alpinisme :

ANSELMET Manon (Maurienne Ski-Alpinisme – 73)

ARMAND Sylvain (Montélo Grimpe – 26)

BELLABOUVIER Simon (Haute Tarentaise Monagne Sport – 73)

CASADO Sébastien (Les Lézards Vagabonds – 07)

CHAMOIX Benjamin (Club des Sports Chamonix – section Ski-Alpinisme - 74)

DEFRASNE-PAILLARD Anne-Sophie (Club des Sports Chamonix – section Ski-Alpinisme - 74)

DELAUNAY Michel (CPLVR – XTT Raid 63 – 63)

FEVRE Dominique (Groupe Alpin Universitaire Lyonnais – 69)

GANDER Corentin (Club des Sports Chamonix – section Ski-Alpinisme - 74)

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

MAGNIN Jo (La Jarienne des Cimes Maurienne – 73)
BREUIL Julian (salarié)
PAILLARD Madeline (salarié)

4.2.2 Bilan d'activité

Cette jeune sous-commission, créée dans le cadre de ce nouveau mandat s'est donné pour objectif de structurer le ski-alpinisme sur le territoire comme cela a été fait avec réussite en escalade. Pour ce faire, nous avons travaillé en collaboration avec la DTN et l'ensemble des acteurs sportifs du territoire sur le développement de trois axes :

1. Création d'une équipe Régionale de ski-alpinisme ;
2. Réactivation du circuit régional ;
3. Création d'un pôle espoir pour la rentrée de septembre 2022.

4.2.2.1 Équipe Régionale

Les athlètes ont été sélectionnés sur la base des résultats de la saison nationale 2020-2021. Les critères retenus sont les suivants :

- Intégrer le top 5 du classement Coupe de France 2020-2021 ;
- Ou intégrer le top 6 d'une épreuve d'au moins un Championnat de France (Individuel, Vertical Race, Sprint).

L'objectif de cette équipe est de fédérer l'ensemble des acteurs du ski-alpinisme en AURA autour des thématiques, non seulement de l'entraînement et de la compétition, mais aussi du partage des connaissances dans le cadre de la formation continue des cadres, afin de créer les conditions d'accès au plus haut niveau international pour les jeunes athlètes sur le territoire de la Ligue (double projet, suivi médical personnalisé, etc.).

U18 Femme :

- TRINCAZ Louise
- ROUSSILLON Loanne
- BROCHE Louna
- CHAPELLE Juliette
- FILLIARD Pema

U18 Homme :

- RAYBAUD Jules
- DAVID Maxime
- ANSELMET Jeremy
- FERRAND Gaspard
- FERREOL Pierre
- FAURE Théo
- TEYPAZ Lilian
- PERSIN Antoine

U20 Femme :

- RAVINEL Margot
- GINDRE Perrine
- PAILLARD Madeline
- BLANC Capucine
- LAMBERT Hélène
- AVANTURIER Aurélie
- BERGER Victoire

U20 Homme :

- DAMEVIN Anselme
- ROGIER Noé
- DRUELLE Vadim
- CHALLAMEL Robin
- CHESNEY Alexis
- DUCOURET Bazil
- CANTAN Rémi
- PARENT Louis
- PETIT Alric
- ZIJP Quentin

U23 Femme :

- IRATZOQUY Marie-Charlotte
- ANSELMET Manon
- DAVID Clemence

U23 Homme :

- BERNAZ Julien
- GALINDO Robin
- CARCEY COLLET Hugo
- ALLEMOZ Théo
- CHARLES Clément
- MERMILLOD BLARDET Alex

4.2.2.2 Circuit Régional

Pour la saison 2021-2022, la Ligue s'est engagée sur deux événements :

- Le Championnat Régional de Vertical Race qui s'est tenu le 12 Décembre 2021 à Flaine (74).

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033



- La coupe régionale individuelle (La Fastoch') à Jarrier (73).



4.2.2.3 Pôle espoir

Contrairement à l'escalade où le pôle est entièrement géré par la Ligue, le pôle espoir de ski-alpinisme sera basé à Chamonix dans le cadre d'une collaboration entre la DTN et l'ENSM.

Cette collaboration permettra de diminuer drastiquement les coûts, notamment ceux liés aux charges salariales.

4.3 Commission Haut-niveau

4.3.1 Pôle espoir

4.3.1.1 Encadrement sportif

- 5 créneaux d'entraînements hebdomadaires encadrés sont mis en place. La quantité et le type d'entraînement sont modulés en fonction des capacités et des objectifs de chaque jeune.
- Les entraînements se déroulent sur les structures du gymnase Lafaille, de TSF et sur les salles privées et falaises environnantes.

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

- Les entraînements sont dirigés par 2 entraîneurs diplômés : Tanguy Topin et Fabien Viguié. Ils sont assistés d'une équipe d'intervenants ponctuels :
 - Préparation mentale : Léo Dechamboux/Ilaria Scolaris
 - Suivi psychologique : Virginie Jacob
 - Suivi médical : Dr Gauchier et Dr Vejux
 - Suivi diététique : Clothilde Mora
 - Suivi scolaire : Fabien Viguié

4.3.1.2 Objectifs

- Objectif général : Réussir un double projet sportif et scolaire.
- Objectifs sportifs à court terme : Compétitions nationales et internationales.
- Objectifs sportifs à moyen/long terme : Intégration des équipes de France senior et préparations aux échéances internationales Senior.

4.3.1.3 Les enjeux du pôle espoir

- Haut niveau national et international.
- Permettre aux jeunes licenciés de la région Auvergne Rhône Alpes de s'entraîner dans un cadre propice à la réalisation d'objectifs de haut niveau. Susciter un élan des clubs vers une démarche de haut-niveau : l'intégration au pôle espoir devenant un objectif pour les jeunes prometteurs de la région.

4.3.1.4 Budget

Le financement est assuré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes et le Rectorat de l'académie de Grenoble. La participation des familles est de 220 € mensuel.

L'ensemble de ce budget comprend :

- L'encadrement des séances en période scolaire du lundi au vendredi.
- L'accès aux structures d'entraînements.
- La prise en charge des frais paramédicaux (diététique, préparation mentale, kiné, ostéopathie).
- La prise en charge (sauf inscriptions) sur 6 à 10 compétitions nationales (déplacement, hébergement, coaching).
- La prise en charge de 75 % du coût des stages équipes régionales.

4.3.1.5 Saison de compétition 2020 - 2021

Principaux résultats :

- Championnat du monde jeune 2021 Voronezh
 - Lily Abriat 4ième en bloc et 10ième en difficulté
- Championnat d'Europe jeune 2021 Perm
 - Justin Boukandja-Bathol 10ième en bloc.
 - Les minimales filles sélectionnées (Lily, Romane et Kaïna) n'ont pas pu participer pour raison de covid19.

4.3.2 Équipe Régionale

4.3.2.1 Objectifs

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes propose chaque année de nombreux stages d'entraînements dans les 3 disciplines de l'escalade et destinés aux catégories poussin à senior 3e année.

Ces actions, principalement centrées sur les jeunes, poursuit l'objectif de préparer les meilleurs jeunes grimpeurs de notre région pour les échéances nationales (Poussins/Benjamins) et internationales (minimes/cadet/junior) à court termes, mais aussi sur le plus long terme (projection sur l'évolution des compétitions sur les prochaines années).

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

4.3.2.2 Jeunes et clubs concernés en 2020/2021

Sont concernés :

- Les poussins 1, peuvent intégrer l'équipe sur proposition de leur entraîneur.
- Les poussins 2 à minimes 1 sont sélectionnés sur la base des résultats obtenus la saison précédente sur les compétitions suivantes : championnat régional PB, championnat de France PB. Sont également pris en compte les résultats sur les coupes régionales ainsi que le potentiel sportif.
- Les minimes 2 à senior 3 sont sélectionnés sur la base des résultats aux Championnats de France, Coupes de France et Championnats régionaux.

En chiffres :

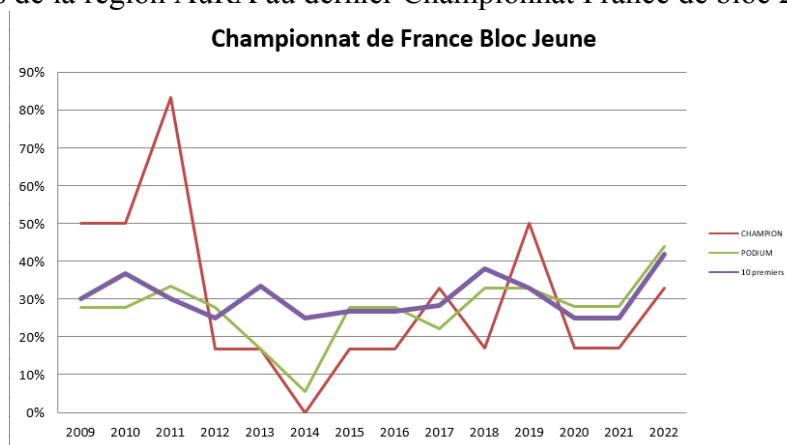
- 10 Poussins/Poussines sélectionnés
- 27 Benjamins/Benjamines sélectionnés
- 73 Minimes à Juniors sélectionnés dont 8 athlètes membres des équipes de France.
- 15 Seniors sélectionnés dont 6 membres des équipes de France.
- 22 clubs ayant 1 ou plusieurs jeunes sélectionnés.

4.3.2.3 Stages programmés en 2020-2021

- Équipe régionale Poussin : 6 stages (8 jours de stage au total)
- Équipe régionale Benjamin : 11 stages (17 jours de stage)
- Équipe régionale MCJS : 11 stages (48 jours de stage)

Au total, 28 stages équipe régionale sont maintenant programmés chaque année, pour une moyenne de 73 jours d'entraînements.

Les résultats des jeunes de la région AuRA au dernier Championnat France de bloc 2022 :



4.3.2.4 Perspectives 2022

Validation des sélections équipe régionale (fin de saison 2021-22) :

Les sélections équipes régionales pour la fin de saison 2021-2022 ont été validés par la dernière commission haut-niveau (Janvier 2022). Celles-ci sont disponibles sur le site internet de la Ligue et en annexes de ce document.

Repêchages en cours de saison :

- Les repêchages en cours de saison se font sur demande des sportifs, par mail : hautniveau@ffmeaura.fr
- Ces repêchages sont possibles selon les résultats obtenus en cours de saison, à savoir :
- podium coupe régionale pour les U12/U14 (sous réserve d'un nombre de participants minimum : 30/catégories)
- finale coupe de France pour les U16/U18 (podium si moins de 40 participants /catégorie)

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

- podium coupe de France pour les U20 (victoire si moins de 20 participants / catégorie)
- Les budgets du pôle espoir et des équipes régionales ont été fusionnés sous un seul et même budget "Haut-niveau".

La participation de la Ligue est prévue à hauteur de 31000€ pour les actions relatives au haut niveau / accès haut niveau (voir tableau ci-dessous).

5. COMMISSION LOISIR

L'année 2021 a encore été très perturbée par la crise sanitaire. Nous avons comme objectifs de :

- Poursuivre les actions qui fonctionnaient bien et tout particulièrement l'offre de stages loisir en alpinisme, escalade et multi-activités jeunes et adultes ;
- Proposer des nouveaux services en direction des Comités Territoriaux et des clubs ;
- S'engager sur des événements au niveau régional et assister les Comités Territoriaux, qui en auraient exprimé le besoin, à l'organisation d'un événement loisir en local.

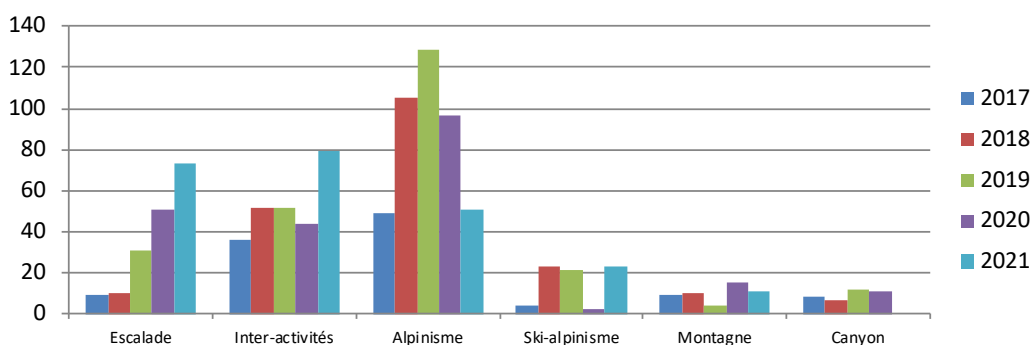
5.1 Les stages loisir

La crise sanitaire a perturbé l'organisation et le remplissage d'une partie des stages car l'incertitude des mesures à venir avec un risque de limitation des activités n'a pas encouragé les personnes à s'inscrire. Toutefois, des efforts importants d'adaptation (modalités d'hébergement et d'encadrement) ont été réalisés pour que les stages se déroulent comme les autres années.

5.1.1 Bilan quantitatif 2021

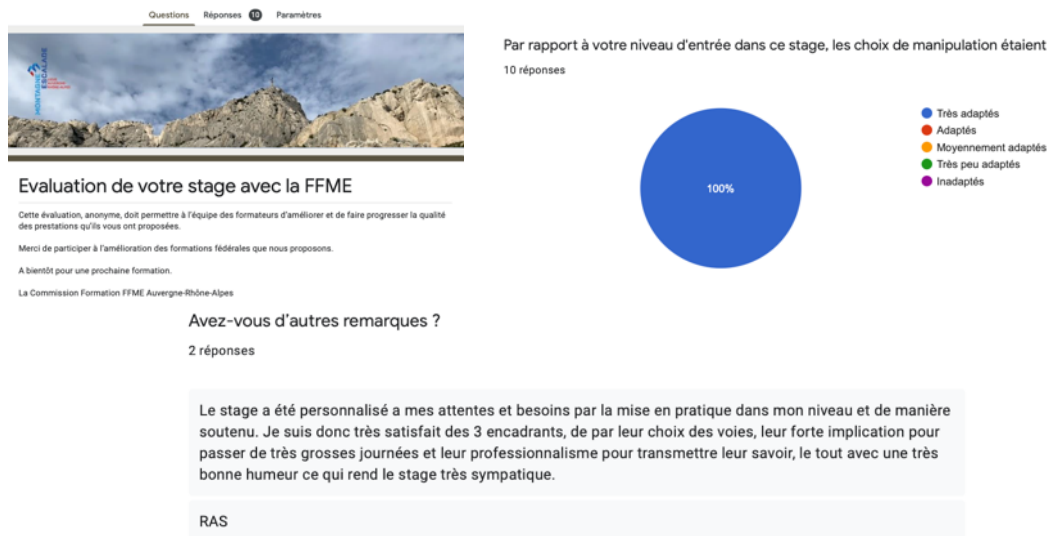
34 stages Montagne et Escalade ont été organisés en 2021 (24 stages en 2020 et 31 en 2019). A part le canyon, toutes les disciplines fédérales ont été représentées, avec une baisse des stages d'alpinisme estivaux et hivernaux. En ce qui concerne l'escalade en milieu naturel, les cursus grandes voies et terrain d'aventure ont très bien fonctionné avec une hausse constante des stagiaires (73 en 2021, 51 en 2020 et 31 en 2019).

Stages montagne et escalade, répartition par discipline et évolution des stagiaires



5.1.2 Bilan qualitatif 2021

Des enquêtes de satisfaction réalisées en ligne suite aux différents stages ont permis de mettre en évidence un retour très positif des stagiaires, que ce soit pour les stages montagne ou escalade.



5.2 La nouvelle offre loisir

Nous avons mis en place une formation appelée « aide à l'entretien et à l'équipement des SNE ». 2 stages de 3 jours ont été programmés à l'automne, un en Isère qui a fonctionné et un dans le Puy de Dôme qui a dû être reporté faute d'inscrits. Un document d'accompagnement a été produit et est disponible, il se compose de 2 parties :

- Une partie technique qui concerne la sécurité de l'équipeur et des autres usagers, les procédures pour ouvrir ou équiper, la réalisation d'ancrages en site sportif et une rapide présentation de la problématique de l'équipement ;
- Une partie liée à la réglementation et à la prise en compte des questions environnementales.

Nous espérons programmer 2 stages cette année autour sur les territoires de l'Ain, de la Savoie et du Puy de Dôme.

Nous avons également travaillé sur le canevas d'une organisation d'invitation entre clubs de la Ligue voire au-delà sur un weekend escalade en SNE, ou en Canyon. Nous allons opérationnaliser cette offre au printemps et solliciter les clubs pour essayer de lancer cette initiative. La ligue et son site serviront de soutien logistique à cette organisation.

5.3 Les évènements

La période est compliquée pour ce type de rassemblement. La Ligue s'est impliquée sur deux évènements, Vertiroc et La Mont Dore Y Cîme.

Pour Vertiroc, un salarié de la ligue a apporté son aide à son déroulement.

Nous avons également pu relancer « La Mont Dore Y cîmes » sur une journée en fin janvier. D'un point de vue qualitatif, ce fut une belle organisation, avec une ambiance chaleureuse et des participants très satisfaits. D'un point de vue quantitatif, l'évènement était limité à 30 participants, à la journée, encadrés par une dizaine de professionnels et bénévoles. L'objectif était de limiter absolument tout brassage lors de l'accueil et des ateliers. Habituellement proposée sur un format de deux jours, lors de la Mont-Dore Y Cîmes 2022, nous avons pu observer que le format "journée" a recentré l'évènement sur des licenciés locaux. D'un point de vue qualitatif, belle organisation, ambiance chaleureuse et participants très satisfaits.

5.4 Conclusion

Le « Loisir » au niveau de la ligue est complexe à organiser car l'implantation locale (clubs et Comités Territoriaux) semble être le niveau d'action à privilégier pour sa proximité avec le terrain et les pratiquants. Les actions « clé en main » du type rassemblement, prises en charge totalement par la Ligue n'ont que peu d'espoir de durabilité car elles mobilisent une très grande énergie et beaucoup de ressources. Il est légitime de

se poser la question de leur réelle utilité ou pertinence. Nous souhaitons donc dans l'avenir accompagner les actions locales. Pour ce faire, un appel d'offre sera lancé auprès des Comités Territoriaux au mois de Mai et la Commission Loisir sélectionnera au plus 4 projets sur lesquels la Ligue s'engagera soit en termes d'aides logistiques ou incitatives.

Nous avons donc réfléchi au niveau de la Commission Loisir à des services ou des outils pour les clubs et les Comités Territoriaux. Nous allons travailler dans ce sens en diversifiant toute notre offre autour des propositions qui nous semblent intéressantes.

Les stages loisir qui ont un objectif d'apprentissage, de perfectionnement ou de découverte fonctionnent globalement bien. C'est donc une offre à développer encore car elle répond à des besoins et elle s'équilibre financièrement. Nous allons donc réfléchir à de nouveaux produits en la matière car la crise sanitaire a amené beaucoup de pratiquants en extérieur et a mis en évidence des problèmes de sécurité et d'autonomie :

- Maintenir et développer les stages montagne et escalade ;
- Maintenir la diversité des disciplines représentées et redynamiser les stages d'alpinisme ;
- Poursuivre le développement des stages escalade milieux naturels : grande voie, terrain d'aventure ;
- Calendrier programmé jusqu'en août 2022.

6. COMMISSION FORMATION

La commission formation se charge de l'organisation des stages diplômants.

6.1 Bilan

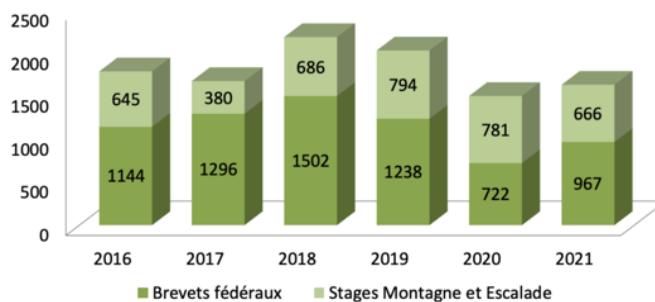
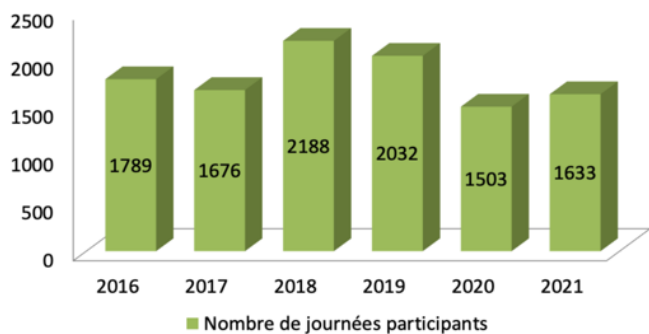
La programmation des stages a été moins compliquée en 2021 même s'il a fallu faire preuve d'adaptation et veiller à l'application des protocoles sanitaires.

Les indicateurs sont encourageants :

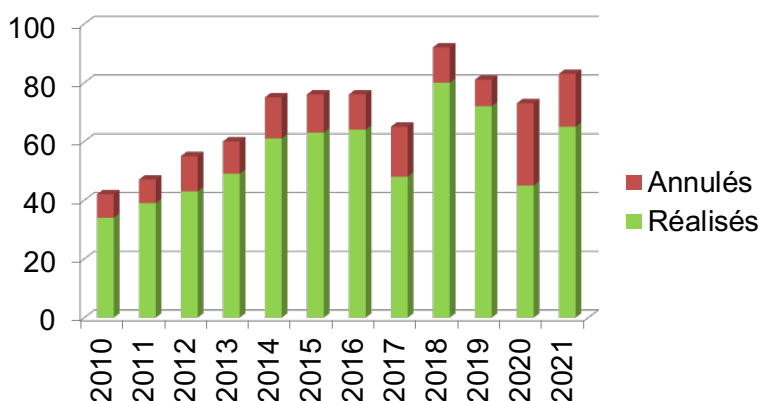
- Nombre à nouveau conséquent de formation programmées et de stagiaires ;
- Journées participants :
 - Hausse de la participation des stagiaires aux stages escalades en milieux naturels : bon niveau maintenu pour les stages Montagne et Escalade ;
 - Redynamisation des formations d'initiateurs, notamment en Auvergne. C'était l'un des objectifs fixés par la Commission Formation.

D'un point de vue quantitatif :

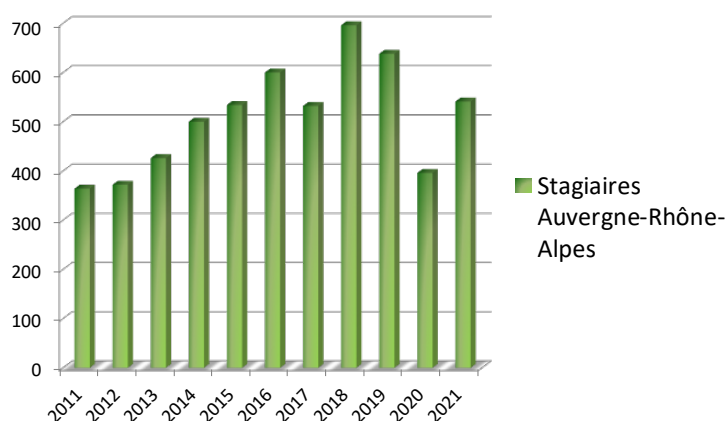
- 65 stages (- 18 annulés) en 2021 vs. 45 stages (- 28 annulés en 2020) ;
- 541 stagiaires en 2021 (3 en FPC) vs. 396 stagiaires en 2020 (3 en FPC) ;
- 1633 Journées Participant (722 BF/781 ME) en 2021 vs. 1503 Journées Participants (722 BF/781 ME) en 2020.



Le nombre de stages augmente donc, avec 9 stages Montagne et Escalade supplémentaires en 2021 par rapport à 2020.

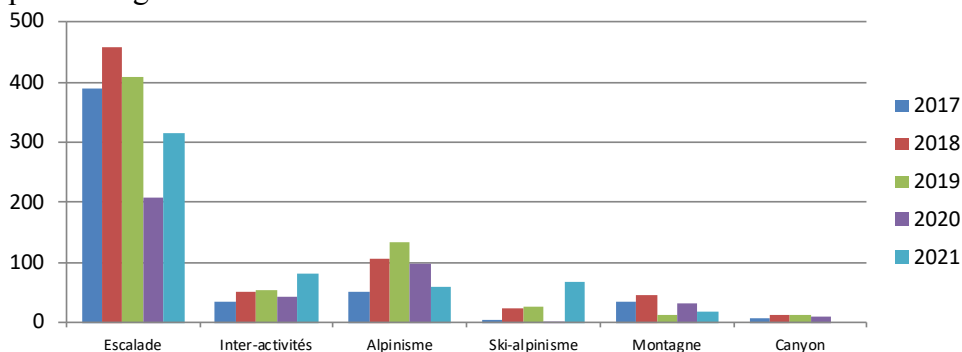


En ce qui concerne le nombre de stagiaires, nous observons une remontée encourageante, même si la barre des 600 stagiaires n'a pas encore été atteinte comme c'était le cas en 2018 et 2019.



Pour les brevets, et les stages Montagne et Escalade :

- Escalade : redynamisation du nombre de formation d'initiateur SAE et des formations continues des cadres, très bonne progression des formations en escalade en milieux naturels ;
- Inter-activités : hausse liée à l'augmentation des stages carto-orientation et maintien des stages sécurité glacier (compliqués à organiser cette année) ;
- Alpinisme : baisse liée aux incertitudes sanitaires en hiver ;
- Montagne : malgré des chiffres absolus qui semblent faibles, poursuite du développement des Formations Continues (FC) et des dispositifs de Validation d'Acquis d'Expérience (VAE) pour les cadres ;
- Canyon : pas de stage cette année.



En conclusion de ce bilan quantitatif, la crise sanitaire a encore engendré quelques complications en 2021 mais la pente est remontée avec bon volume d'activité retrouvé. Il a fallu s'adapter à des règles sanitaires évolutives avec de fortes contraintes sur l'hébergement (recours à la location individuelle sans restauration collective). Sous la supervision de Cristol BELLISSENT (qui a également encadré quelques stages d'escalade) et l'aide ponctuelle de Fanny BRIGAND pour la gestion administrative, Fabien PICQ s'est chargé de l'organisation des formations d'officiels en escalade et Julian BREUIL de l'organisation et de l'encadrement d'une partie des formations montagne. Nous avons également fait appel aux ressources du GEME AuRA (Groupement d'Employeur) en la personne de Claire FIESCHI pour l'organisation administrative des formations.

Nous avons redynamisé les formations des cadres :

- Initiateur SAE et escalade : 15 formations, 202 stagiaires (158 en 2020), notamment en Auvergne ;
- Formations continues escalade : 8 formations ;
- Formations continues montagne et ski-alpinisme et session spécifique de VAEF initiateur montagne (pour former des cadres montagne) : 3 formations ;
- Maintien des formations, même sous le quota de 8 stagiaires.

6.2 Perspectives

Les objectifs et évolutions à venir sont :

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

- Poursuivre la structuration de l'encadrement bénévole en clubs : formations des cadres en escalade, montagne, alpinisme, canyon ;
- Renforcer l'encadrement en clubs : redéploiement du CQP en Auvergne-Rhône-Alpes avec le CT 07 FFME en 2022 ;
- animateur Escalade en Structure Artificielle d'Escalade ;
- Continuer le développement des formations sur le territoire de l'Auvergne.

6.3 Liens utiles

Pour trouver les informations sur les formations :

- Informations sur les cursus de formation FFME (bénévole et professionnel) :
 - Site régional : <https://www.ffmeaura.fr/formation/me-former/>
 - Site national : <https://www.ffme.fr>
- Calendrier et inscription aux formations :
 - site régional : <https://www.ffmeaura.fr>

The screenshot displays the website for FFME Auvergne-Rhône-Alpes, divided into three main sections:

- CALENDRIER FORMATIONS**: A section for training schedules. It includes a sub-header "Me former pour encadrer (en escalade, en montagne...), ouvrir en club et compétition, juger en compétition en Auvergne-Rhône-Alpes." Below this, it states "Inscription facile, rapide et efficace :) grâce à notre boutique en ligne :)" and provides filters for "Toutes les activités" and "Vue en liste" / "Calendrier". It lists several training courses, such as "8442 - INITIATEUR SAE" and "8539 - JUGE DE DIFFICULTÉ 1", with their respective dates and locations.
- STAGES ADULTES**: A section for adult stages. It includes a sub-header "Découvrir, m'initier, me perfectionner en alpinisme, ski de randonnée, escalade (grandes voies, terrain d'aventure)..." and states "Inscription facile, rapide et efficace :) grâce à notre boutique en ligne :)". It lists stages like "STAGE 2003 : FAIRE LA TRACE ET GERER LE RISQUE EN SKI DE RANDONNEE LAUZIÈRE-BEAUFORTAIN (NIVEAU 2)" and "PROTÉGÉ : STAGE 2077 : SECURITE GLACIER A SKI AVEC MODULES ASSOCIES".
- BOUTIQUE FFME**: A section for online registrations and purchases. It includes a sub-header "INSCRIPTIONS ET ACHATS EN LIGNE" and a description: "Inscrivez-vous à nos stages et formations, découvrez nos produits, payez en ligne sur notre interface sécurisée, par virement bancaire, en chèques-vacances ou coupons-sport, et suivez vos commandes sur votre compte personnel. Si votre formation doit être reportée à cause de la crise sanitaire, nous vous proposerons rapidement des dates de remplacement ou un remboursement complet." It features images of people participating in activities and sections for "FORMATIONS" and "EQUIPES RÉGIONALES".

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
 Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

7. BILAN FINANCIER 2021

Le bilan financier concerne l'exercice du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Compte Courant Crédit Mutuel : Solde en banque au 31/12/2021 : 25 730.39 €

Livret Bleu Crédit Mutuel n° 79202055200 : Solde en banque au 31/12/2021 : 126 418.34 €

7.1 Détails des comptes

7.1.1 Bilan actif détaillé

Actif	Exercice N			N-1
	Brut	Amorts	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres	10 605	9 830	775	2 325
205000 CREATION SITE INTERNET	10605		10 605	10 605
280805 Amortissements SITE INTERNET		9830	(9 830)	(8 280)
Immobilisations corporelles	44 630	34 269	10 361	15 121
215400 Matériel Sécurité	9574		9 574	8 473
215500 Outillage industriel	1523		1 523	1 247
218200 Matériel de transport	20739		20 739	20 739
218300 Matériel de bureau et informatique	11594		11 594	8 640
218500 VOLUMES et PRISES	1200		1 200	1 200
281500 Install tech. mat. outil. indust.		920	(920)	(504)
281540 AMORT. MATERIEL SECURITE		8154	(8 154)	(6 181)
281820 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT		16821	(16 821)	(12 674)
281830 AMORT. MAT. BUREAU et INFORMATIQUE		7209	(7 209)	(5 253)
281850 AMORT. VOLUMES et PRISES		1165	(1 165)	(565)
Immobilisations financières	15		15	15
271100 Actions	15		15	15
TOTAL I	55 250	44 099	11 151	17 461
Actif circulant				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	500		500	
409100 Fournis. avanc. & acompt. sur cdes	500		500	
Créances :				
Clients et comptes rattachés	14 497		14 497	17 600
411000 Clients divers	2904		2 904	3 600
411001 CD01 AIN	480		480	
411069 CD69 RHONE	720		720	
411100 FFME PARIS	6553		6 553	8 000
411250 A L ANSE	1140		1 140	
411260 LA DEGAINE	300		300	

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

411270	VERTICAL ART	2400		2 400	
411310	MAIRIE SAINT DENIS les BOURG				6 000
Autres		41 656		41 656	30 960
443100	RBT CHOMAGE PARTIEL				6 760
468700	Produits a recevoir	41656		41 656	24 200
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités (autres que caisse)					
		152 149		152 149	156 735
512050	CREDIT MUTUEL	25730		25 730	35 676
512200	LIVRET CREDIT MUTUEL	126418		126 418	121 059
Caisse					
TOTAL II		208 802		208 802	205 295
Charges constatées d'avance (III)					
		1 565		1 565	935
486000	Charges constatées d'avance	1565		1 565	935
TOTAL GENERAL (I+II+III)		265 617	44 099	221 517	223 691

7.1.2 Bilan passif détaillé

Passif	Exercice N net	Exercice N-1 net
Capitaux propres		
Capital		
Écarts de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	168 038	113 122
110000 Report à nouveau	168 038	113 122
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(1 606)	54 915
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	166 432	168 038
Provisions pour risques et charges (II)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	7 948	13 141
164000 Emprunts aupres etablis. de credit	7 948	13 141
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	905	
401000 Fournisseurs divers	515	
401200 FFME PARIS	390	
Autres	18 120	13 902

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

468000	<i>Divers charg. a pay. & prod. a rec</i>		332
468600	<i>Charges a payer</i>	6 661	7 685
431000	<i>URSSAF ASSEDIC</i>	5 829	434
437200	<i>Mutuelle Prévoyance HUMANIS/APRION</i>	316	704
437250	<i>MUTUELLE SANTE APICIL</i>	950	950
437300	<i>Retraites PRIMALLIANCE-IRSEA</i>	1 464	1 034
437400	<i>Formation</i>	2 555	2 486
442100	<i>Prelt A la Source (impôt)</i>	345	277
TOTAL III		26 972	27 043
Produits constatés d'avance (IV)		28 113	28 610
487000	<i>Produits constatés d'avance</i>	28 113	28 610
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		221 517	223 691

7.1.3 Compte de résultat détaillé

Charges	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	942	309
607000 <i>Achats de TOPOS (revente)</i>	552	184
607100 <i>ACHATS PRODUITS PUBLICITAIRES</i>	390	125
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement	80	465
602250 <i>FOURNITURES de BUREAU</i>	80	465
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	178 586	159 905
604200 <i>PRESTATIONS OUVREURS COMPETITIONS</i>	3 020	8 080
604300 <i>PRESTATIONS GHM/BE sur STAGES</i>	42 974	43 259
604400 <i>FORMATEURS sur STAGES</i>	26 630	10 979
606000 <i>Hébergement & Restauration Stages</i>	46 092	49 155
606300 <i>Fournit. entretien & petit equip.</i>	14 700	8 090
611000 <i>Gestion Stages/Evenements/Compétiti</i>	843	957
611100 <i>MAQUETTES/PHOTOCOPIES/FRAIS POSTAUX</i>	344	
611600 <i>ACHATS FORFAITS/Entrées SAE</i>	3 436	4 239
613200 <i>Locations immobilières</i>	2 806	2 482
613300 <i>LOCATION SALLE ESCALADE</i>	1 222	
613510 <i>LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT</i>	3 408	2 354
613520 <i>LOCATIONS DIVERS</i>		165
613540 <i>LOCATION LOGICIEL</i>	4 145	2 024
615000 <i>Entretiens et réparations</i>		32
616000 <i>Primes d'assurance</i>	2 650	2 947
617100 <i>DROITS STAGES BREVETANTS</i>	4 578	5 038
617300 <i>STAGES INSTRUCTEURS</i>		1 940
618300 <i>Documentation technique</i>	1 614	1 746

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

621100	PERSONNEL INTERIMAIRE	2 671	3 000
622000	HONORAIRES AVOCATS	618	2 304
622100	FRAIS ANCV + TICKET RESTAURANT	127	63
623100	ACHATS LOTS sur COMPETITIONS	123	106
623400	AFFICHES-CALENDRIERS-PHOTOS	481	47
623600	Catalogues et imprimés		61
625100	DEPLACEMENT COMDIR / AG	5 014	1 165
625200	FRAIS COLLATIONS COMDIR / AG	1 471	287
625300	DEPLACEMENTS des COMMISSIONS	991	915
625400	FRAIS COLLATION des COMMISSIONS		325
625600	MISSIONS / RECEPTIONS / REPRESENTAT	1 694	192
625800	CTR - AIDE, CONSEILS, EXPERTISE	1 327	1 170
626100	AFFRANCHISSEMENTS	826	171
626300	TELEPHONE MOBILE	2 257	2 768
626400	INTERNET	522	1 307
627000	Services bancaires et assim.	1 803	1 783
628000	Cotisations Diverses	50	
628100	INDEMNITES FORMATION	150	754
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunération du personnel		175 432	181 687
641100	Salaires appoint. commis. de base	148 747	155 050
641400	Indemnités de stage	480	
648100	FRAIS de DEPLACEMENTS	24 619	22 376
648200	FRAIS de FORMATION	469	3 000
648400	FRAIS de GESTION - PSA	1 117	1 260
Charges sociales		104 424	72 044
645100	Cotisations urssaf	69 937	42 422
645200	Mutuelles HUMANIS-APRIONIS	1 560	1 409
645250	MUTUELLE SANTE	5 960	3 801
645300	Retraites PRIMALLIANCE-IRSEA	15 893	13 134
645400	Cotisations FORMATION	3 395	3 052
647400	ANCV (Chq Vacances)	2 640	2 728
647410	CANTINE	4 277	4 521
647500	Medecine du travail, pharmacie	763	977
Dotations aux amortissements		10 642	10 624
681000	Dotations aux amort. & aux provis.	10 642	10 624
Dotations aux provisions			
Autres charges		761	16 429
651600	Droits d'auteur et de reproduct.		191
657100	AIDES EVENEMENTS EXTERIEURS	111	15 589
658600	Cotisations liées vie statutaire	650	650
CHARGES FINANCIERES			68
661000	Charges d'interets		68
TOTAL (I)		470 867	441 531
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			300

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

671200	<i>Pénalités amendes fisc. & pénales</i>		150
671300	<i>Dons, libéralités</i>		150
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)		470 867	441 831
BENEFICE OU PERTE		(1 606)	54 915
TOTAL GENERAL		469 261	496 746

Produits	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	623	757
707000 <i>Ventes de marchandises</i>	623	757
Production vendue (biens et services)	246 044	218 092
706100 <i>PARTICIPATIONS STAGIAIRES</i>	172 944	161 791
706200 <i>PARTICIPATIONS COMPETITEURS</i>	6 910	8 590
706300 <i>PARTICIPATIONS POLE ESPOIR</i>	17 920	13 220
708000 <i>Produits des activités annexes</i>		145
708100 <i>Prestations Ouvertures de Voies</i>	13 160	18 594
708200 <i>REFACT CONNECTION CIEL COMPTA</i>	1 260	952
708400 <i>PRESTATION S d'ENCADREMENTS</i>	5 350	5 800
708600 <i>PRESTATION A.M.O</i>	28 500	9 000
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	206 890	242 795
742000 <i>DRJSCS - CNDS</i>		20 625
742200 <i>ETAT AIDE PERTE DE CA (Confinement)</i>		6 000
742300 <i>Agence National du Sport (ANS - PSF</i>	35 082	28 000
745000 <i>CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES</i>	40 649	56 817
746000 <i>FFME PARIS</i>		1 500
746100 <i>REVERSEMENT PART LICENCE</i>	128 160	126 853
746300 <i>P.S.T.</i>	3 000	3 000
Autres produits	15 345	34 831
750000 <i>DONS NDF non remboursées</i>	5 226	6 310
791000 <i>Transferts de charges d'expl.</i>	10 119	28 522
PRODUITS FINANCIERS	359	270
760000 <i>Produits financiers</i>	359	270
TOTAL (I)	469 261	496 746
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	469 261	496 746

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

TOTAL GENERAL	469 261	496 746
----------------------	----------------	----------------

7.1.4 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance (486 000)

Logts stages 2022 1 594.90

Produits constatés d'avance (487 000)

Inscriptions MDYC 1 337.00
 Inscriptions stages Formation Inter 5 372.00
 Inscriptions stages Alpi 7 637.00
 Inscriptions stages Escalade 2 183.00
 Inscriptions stages Ski-Alpi 3 256.00
 Inscriptions stages Formation BF SKI-ALPI 2 950.00
 Inscriptions stages Formation BF MONTAGNISME 960.00
 Inscriptions stages Formation JUGE de blocs 280.00
 Inscriptions stages 50 JSKA 2 250.00
 Inscriptions stages FC 725.00
 Inscriptions initiateur SAE 900.00
 Pôle espoir 230.00
 Vente topo 33.27

28 113.27

7.1.5 Réalisé analytique 2021

	2021 Budget			Réalisé au 31-déc-21		
	Charges	Produits	Cout	Charges	Produits	Cout
Compétition - HN	-175 932	117 185	-58 747	-169 315	108 761	-60 553
Loisir	-119 025	111 610	-7 415	-95 499	82 913	-12 586
Formation	-71 620	52 580	-19 040	-108 790	77 946	-30 844
Encadrements - ouvertures - amo	-53 000	38 000	-15 000	-49 181	41 504	-7 677
Comité directeur, bureau, AG	-36 000	2 000	-34 000	-30 771	3 879	-26 892
Fonctionnement général	-8 298	142 500	134 202	-17 860	154 807	136 947

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
 Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

-463 875	463 875	0	-471 416	469 810	-1 606
----------	---------	---	----------	---------	--------

7.1.6 Lettre du vérificateur des comptes



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Tremplin Sport Formation – Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron

RAPPORTS DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

EXERCICE 2021

Aux adhérents,

Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons vérifié les comptes de la LIGUE FFME AUVERGNE RHÔNE-ALPES clos le 31 décembre 2021 et qui portait sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Tous les documents comptables nécessaires à notre examen ont été mis à notre disposition. Nous avons, ainsi, pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les comptes font apparaître :

- Total de bilan : 221 017.26
- Total des produits : 469 261.33
- Résultat : Perte de 1 606.13

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur le 31 janvier 2022.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils vous sont présentés.

Lyon, le 2 février 2022.

M Claude CHEMELLE
(Membre de Vertige)

M Claude GABAY
(Trésorier du CT69)



Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

7.1.7 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base suivantes :

- Enregistrement aux coûts historiques,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les logiciels, matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 300 euros.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'entreprise a utilisé l'amortissement dégressif chaque fois que cela était possible.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations et agencements 5 à 10 ans
- Matériels transport 5 ans
- Matériels de bureau et informatiques 3 à 4 ans

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été pratiquée lorsque la valeur d'inventaire était inférieure à la valeur comptable.

7.1.8 Rapport de gestion du trésorier

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez connaissance ensuite des rapports du commissaire aux comptes.

Résultat - affectation

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à **469 261.33 €** contre 496 746.40 € sur l'exercice précédent soit une baisse de 5.53%.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **470 867.46 €** contre 441 830.93 € sur l'exercice précédent soit une hausse de 6.57%. L'écart correspond en grande partie sur une **reprise des prestations extérieures (DE, GHM, logements des stages) à partir de mi-juin.**

Le résultat d'exploitation fait apparaître une perte de **1 606.13 €**.

Évolution des produits

Le montant des **produits des formations, rassemblements et stages** s'élève à **172 943.81 €** contre 161 791.35 € pour l'exercice précédent. Le confinement et les contraintes sanitaires ont entraînés une baisse des formations, des stages ERE, des loisirs durant le premier semestre...

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

Évolution des charges

Le montant des **traitements et salaires et des charges sociales** s'élève à **245 491.21 €** contre 218 868.22€ pour l'exercice précédent. Hors charges sociales, le montant des traitements et salaires s'élève à **148 746.68€** contre 155 050.40 € pour l'exercice précédent.

Le montant des prestations de GHM/BE s'élève à **45 994 €** contre 51 339 € pour l'exercice précédent. **Forte reprise des stages d'escalade et des compétitions à partir de septembre.**

Le montant des « formateurs sur stages » (CT) s'élève à **26 630 €** contre 10 979 € pour l'exercice précédent. **Forte demande d'initiateur SAE en septembre.**

8. COTISATION LICENCE 2022-2023

Du fait des circonstances particulières liées à la crise sanitaire, la part Ligue de la cotisation licence reste inchangée. Son montant est de 6,00 €.

9. BUDGET PREVISIONNEL 2022

9.1.1 Compte de résultat 2021 - budget 2022

Charges		Exercice 2021	Budget 2022
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et charges externes			
602250	Fournitures de Bureau	79.98	200
604200	Prestations ouvreurs compétitions	3 020.00	5 000
604300	Prestations GHM/BE sur stages	42 974.15	45 000
604400	Formateurs sur stages	26 629.62	30 000
606000	Hébergement et restauration	46 091.78	48 000
606300	Fournitures entretien et petit matériel	14 700.01	11 000
607000	Achats de TOPOS (revente)	552.00	500
607100	Achats produits publicitaires	390.00	500
		134 437.54	140 200
Autres charges externes			
611000	Gestion stages/Évènements/communication	843.01	700
611100	MAQUETTES/PHOTOCOPIES/FRAIS POSTAUX	344.29	300
611600	Achats forfaits/titres de transports	3 436.20	3 500
613200	Locations immobilières	2 805.60	3 000
613300	Location salle d'escalade	1 221.50	1 500
613510	Location matériel de transport	3 408.28	3 500
613540	Location Logiciel	4 144.63	2 000
615000	Entretien et réparations	0.00	500
616000	Primes assurances	2 650.16	2 700
617100	Droits stages brevetants	4 578.00	4 600
617300	Stages instructeurs	0.00	300
618300	Documents techniques	1 614.08	2 000
621100	Personnel intérimaire	2 671.31	6 450
622000	HONORAIRES AVOCATS	617.78	0
622100	FRAIS ANCV + TICKET RESTAURANT	127.30	300
623100	Achats lots sur compétitions	123.25	600
623400	Affiches	480.61	200
623600	Catalogues et imprimes		500
625100	Déplacements CD & AG	5 014.02	5 000
625200	Frais de collations CD & AG	1 471.40	1 300
625300	Déplacements des commissions	990.81	1 000
625400	Frais de collations des commissions	0.00	500
625600	Mission/réception/représentativité	1 694.29	1 800
625800	CTR - Aides, conseils, expertise	1 326.65	1 000
626100	Affranchissements	825.78	800
626300	Téléphone mobile	2 257.22	1 440
626400	Internet	521.55	600

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

627000	Services bancaires	1 802.89	1 900
628000	Cotisations Diverses	50.00	500
628100	Indemnités de Formation	150.00	200
		45 170.61	48 690
Rémunérations du personnel			
641100	Salaires	148 746.68	150 000
641400	Indemnités de stage	480.00	0
648100	Frais de déplacements des salariés	24 619.31	25 000
648200	Frais de formation	468.66	300
648400	Frais de gestion - PSA	1 117.00	1 200
		175 431.65	176 500
Charges sociales			
645100	Cotisations URSSAF-ASSEDIC	69 937.00	79 800
645200	Mutuelles HUMANIS-APRIONIS	1 560.20	1 800
645250	Mutuelle Santé	5 960.00	4 350
645300	Retraites PRIMALLIANCE-IRSEA	15 892.63	17 900
645400	Cotisations Formations	3 394.70	3 300
647400	ANCV (Chq Vacances)	2 640.00	3 500
647410	Cantine	4 276.80	4 830
647500	Médecine du travail	762.72	900
		104 424.05	116 380
Dotations aux amortissements			
681000	Dotations aux immobilisations	10 642.21	8 000
		10 642.21	8 000
Autres charges			
651600	Droits d'auteur et de reproduction	0.00	
657100	AIDES EVENEMENTS EXTERIEURS	111.40	200
658600	Cotisations liées vie statutaire	650.00	650
661000	Charges d'intérêts	0.00	203
		761.40	1 053
TOTAL DES CHARGES		470 867.46	
TOTAL GENERAL		470 867.46	490 823

Produits	Exercice 2021	Budget 2022

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

PRODUITS D'EXPLOITATION			
Prestations vendues			
706100	Participations stagiaires	172 943.81	210 200
706200	Participations compétiteurs	6 910.00	21 000
706300	Participations pôle espoir	17 920.00	18 400
707000	Ventes de marchandises	622.86	700
708100	Prestations ouvertures de voies	13 160.00	5 300
708200	Refacturation connection CIEL	1 260.00	1 422
708400	Prestations d'encadrements	5 349.90	5 500
708600	Prestations A.M.O.	28 500.00	15 000
		246 666.57	277 522
Subventions d'exploitation			
742300	Agence National du Sport (ANS - PSF)	35 081.52	35 000
745000	Conseil régional Rhône-Alpes	40 648.62	41 000
746000	FFME Paris	0.00	
746100	Reversement par licence	128 160.00	132 000
746300	P.S.T.	3 000.00	0
750000	Dons NDF non remboursées	5 226.14	5 000
		212 116.28	213 000
Produits financiers			
760000	Produits financiers	359.20	301
		359.20	301
Produits exceptionnels			
791000	Transferts de charges d'exploitation	10 119.28	
		10 119.28	
TOTAL DES PRODUITS		469 261.33	
PERTE		1 606.13	
TOTAL GENERAL		470 867.46	490 823

9.1.2 Budget 2022 (analytique)

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

	Réalisé au 31 déc 2021	2022		
		Budget		
		Charges	Produits	Cout
Commission Compétition - HN	-60 553	-191 920	124 623	-67 297
Commission loisir	-12 586	-109 300	104 200	-5 100
Commission formation	-30 844	-83 700	79 700	-4 000
Autres prestations techniques	-7 677	-53 235	25 800	-27 435
Commission communication	-8 557	-11 740	0	-11 740
Administration	118 611	-40 928	156 500	115 572
	-1 606	-490 823	490 823	0

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
 Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

10. APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE VACANT AU COMITE DIRECTEUR

11. REGLEMENT FINANCIER DE LA LIGUE

Cf Annexe 3.

12. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA LIGUE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFME

Les représentants de la Ligue l'Assemblée générale de la FFME qui se tiendra le 12 Avril 2022 à Saint-Étienne sont :

Pierre LEGRENEUR (titulaire)

Anne-Sophie DEFRASNE-PAILLARD (titulaire)

(suppléant)

(suppléant)

13. ANNEXE 1 – LISTE D’EMARGEMENT

N° AFFILIATION	Nom de la structure	Type structure	Nb licenciés	Nb voix	Nb votants voix
1011	GRIMP'PASSION	Club	198	198	198
1017	ROC' ALTITUDE (AIN)	Club	118	118	118
1018	VERTICAL COTIERE	Club	247	247	
1019	AIN ROC	Club	172	172	172
1026	PLAINE DE L'AIN ESCALADE				0
3003	SOURCE LIBRE ESCALADE MONTAGNE	Club	88	88	88
3005	CUSSET VICHY ESCALADE	Club	69	69	69
26015	ESCAPADE CLUB ROMANAIS PEAGEOIS	Club	209	209	209
26025	MINERAL SPIRIT	Club	478	478	478
26039	CEC 26	Club	95	95	
38001	STE TOURISTES DU DAUPHINE	Club	71	71	71
38056	ESCALADE VOIRON ALPINISME	Club	403	403	403
38064	CROLLES GRESIVAUDAN ESCALADE	Club	159	159	159
38066	MONTCEAU EVASION	Club	33	33	33
38132	GEMSA - GRENOBLE ESCALADE MONTAGNE SKI ALPINISME	Club	148	148	148
42010	C.E.S.A.M.	Club	124	124	
42020	SAINT PRIEST ESCALADE	Club	18	18	18
43009	MONISTROL VERTICALE	Club	219	219	219
63002	LA ROCHE BLANCHE	Club	199	199	199
63004	FOYER JEUNES CHAMALIERES	Club	14	14	14
63005	CLERMONT UNIVERSITE CLUB	Club	154	154	154
63017	R.A.P.P.E.L.	Club	221	221	211
63027	RESERVOIR GRIMPE	Club	113	113	113
63049	B'UP CLERMONT ESCALADE	Club	36	36	36
69008	HOT ROC	Club	58	58	58
69011	ASPTT GRAND LYON MONTAGNE	Club	55	55	55
69015	GROUPE ALPIN UNIVERSITAIRE LYONNAIS	Club	308	308	308
69018	LA TRACE	Club	82	82	82
69040	CLUB VERTIGE	Club	461	461	461
69075	LA DEGAINE ESCALADE ET MONTAGNE	Club	493	493	493
69086	MOUSTE'CLIP MONTAGNE ET ESCALADE	Club	177	177	
69122	CLUB LENTILLOIS D'ESCALADE ET DE MONTAGNE	Club	103	103	103
69220	SOCIETE EDUCATIVE SPORTIVE ET LAIQUE DE LA MULATIERE	Club	36	36	36
69222	SAINT PIERRE ESCALADE				106
73002	CHAMBERY ESCALADE	Club	572	572	572

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l’Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
 Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l’Escalade – SIRET 43859355000033

73003	ASPTT CHAMBERY	Club	43	43	43
73021	MAURIENNE ESCALADE	Club	264	264	264
73	Libre Ecart Marignier				183
74021	CLUB DES SPORTS CHAMONIX SECTION ESCALADE	Club	298	298	298
74077	PLANETE GRIMPE	Club	222	222	222
74098	FILLIERE GRIMPE	Club	245	245	245
74104	CLUB DES SPORTS CHAMONIX SECTION SKI ALPINISME	Club	42	42	42
74107	VU D'EN HAUT	Club	46	46	46
74119	ALBANAIS VERTICAL	Club	286	286	286
74125	LA BALME ESCALADE	Club	179	179	179

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
 Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

14. ANNEXE 2 – VOTES DE L'ASSEMBLEE

14.1 AG en distanciel

AG en Distanciel	Vote à main levée	7089 voix exprimées
CONTRE	0	0,00%
ABSTENTION	0	0,00%
POUR	7089	100,00%

14.2 Rapport moral

RAPPORT MORAL	vote anonyme en ligne	6916 voix exprimées
CONTRE	211	3,05%
ABSTENTION	502	7,26%
POUR	6203	89,69%
(votes non exprimés)	173	

14.3 Bilan financier 2021

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN 2021	Vote à main levée	7089 voix exprimées
CONTRE	0	0,00%
ABSTENTION	0	0,00%
POUR	7089	100%

14.4 Cotisation Licence 2022-2023

COTISATION PART LICENCE	Vote à main levée	7192 voix exprimées
CONTRE	0	0,00%
ABSTENTION	622	8,65%
POUR	6570	91,35%

14.5 Budget prévisionnel 2022

BUDGET PREVISIONNEL 2022	Vote à main levée	7192
CONTRE	242	3,36%
ABSTENTION	211	2,93%
POUR	6739	93,70%

14.6 Poste vacant au Comité Directeur

CANDIDATURE A UN POSTE VACANT		7192
CONTRE	0	0,00%
ABSTENTION	0	0,00%
POUR	7192	100,00%

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

14.7 Règlement financier de la Ligue

REGLEMENT FINANCIER		7192
CONTRE	0	0,00%
ABSTENTION	0	0,00%
POUR	7192	100,00%

15. ANNEXE 3 – REGLEMENT FINANCIER DE LA LIGUE



LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

RÈGLEMENT FINANCIER

Version 1.0

Adopté le 04/03/2022 par l'Assemblée Générale de Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade

SOMMAIRE

1.	Dispositions générales	51
2.	Organisation comptable	51
3.	Budget.....	51
4.	Tenue de la comptabilité.....	52
5.	Procédures financières	52
6.	Gestion du matériel.....	54
7.	Information et contrôle	55
8.	Non-respect du règlement financier de la Ligue.....	56
9.	Annexe 1 – Barème de remboursement.....	56

1. DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement a pour objet de définir les principes destinés à la bonne administration comptable et financière de la Ligue.

Ce règlement entre en vigueur à compter de son adoption par l'Assemblée Générale selon les dispositions de l'article 8 des Statuts de la Ligue.

Ce règlement financier s'inscrit dans l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux associations en matières comptable et financière.

Toutes ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des personnes engageant financièrement la Ligue et aux acteurs/utilisateurs de la comptabilité de la Ligue.

En cas de nécessité, les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'être complétées ou modifiées en cours d'exercice sur proposition du Bureau et décision du Comité Directeur de la Ligue. Ces modifications, en dehors des annexes, doivent être présentées à l'Assemblée Générale suivante pour approbation.

2. ORGANISATION COMPTABLE

L'exercice comptable correspond à l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

La comptabilité est tenue conformément aux règles en vigueur.

3. BUDGET

3.1. Principes d'élaboration

Le budget prévisionnel d'un exercice est établi au plus tard au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice précédent. L'établissement du budget prévisionnel s'inscrit dans les orientations proposées par le Président Élu lors de la dernière Assemblée Générale électorale.

Le Trésorier fixe les grands équilibres du budget prévisionnel en liaison avec le Président et le Bureau.

Le budget prévisionnel est ensuite préparé par les responsables Élus en charge des différentes commissions et en collaboration des Salariés référents de ces commissions.

Chaque ligne de recettes est établie avec réalisme. Une estimation est opérée à partir des résultats des années antérieures et une analyse détaillée des perspectives de recettes.

Chaque ligne de dépenses fait l'objet d'une analyse détaillée des charges afférentes à partir des résultats des années précédentes et des projections qui tiennent compte des décisions de gestion et de l'inflation. Par principe les charges ne sont jamais minorées.

La Ligue constitue également des provisions pour les risques importants identifiés ou pour des projets spécifiques clairement identifiés.

La Ligue est organisée autour d'1 axe administratif, d'1 axe prestations techniques autres que celles réalisées dans le cadre des commissions, et de 4 commissions :

- Administration ;
- Autres prestations techniques ;
- Commission Communication ;
- Commission Formation ;
- Commission Compétition (Escalade, Ski-Alpinisme et Haut Niveau) ;
- Commission Loisir (Escalade et Montagne).

Le budget est présenté conformément à ce découpage. Il est consolidé par le Trésorier en concertation avec le Président et les membres du Bureau.

3.2. Phases de validation

- Les propositions de budgets prévisionnels, après avoir été élaborées par les membres et les responsables des commissions, sont analysées et arbitrées par le Président, le Trésorier et, le cas échéant, du (des) Vice-Président(s) ;

- Au dernier trimestre de l'année, le projet de budget prévisionnel est ensuite présenté par le Trésorier au Bureau qui l'analyse dans le détail et y apporte, le cas échéant, les amendements jugés utiles ;
- Une fois approuvé par le Bureau, le projet de budget est soumis à l'approbation du dernier Comité Directeur de l'année précédant l'exercice concerné ;
- Il doit enfin être approuvé par l'Assemblée Générale.

3.3. Suivi budgétaire

En cours d'exercice, une révision budgétaire est, si possible, réalisée semestriellement afin d'anticiper les écarts éventuels par rapport au budget voté et, le cas échéant, proposer au Comité Directeur des actions correctrices.

4. TENUE DE LA COMPTABILITE

La Ligue s'évertuera à mettre en place un plan comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du Comité de la réglementation comptable.

La comptabilité de la Ligue est une comptabilité d'engagement, tenue à l'aide d'un logiciel comptable (SAGE) conformément aux règles en vigueur. Pour l'établissement de factures, le logiciel DOLIBARR est utilisé.

Les écritures ne sont saisies qu'une seule fois et sont enregistrées simultanément par nature en comptabilité générale et par origine destination en comptabilité analytique.

La comptabilité analytique se compose de plusieurs sections.

Sur proposition du Bureau, le Comité Directeur a la possibilité de modifier la composition de ce plan en fonction de l'évolution de l'organisation de la Ligue.

Les règles principales sont les suivantes :

- Les factures fournisseurs doivent être transmises au Trésorier ;
- Les factures et toutes pièces comptables sont traitées à réception par le Trésorier ou le Directeur de la Ligue ;
- Les factures sont rapprochées des bons de commandes pour contrôle ;
- Les notes de frais sont contrôlées et payées selon les procédures définies ci-après. Elles sont remboursées sur justificatifs, soit par virement, soit par chèque ;
- Les écritures bancaires sont effectuées au jour le jour ;
- Les comptes de tiers doivent être à jour et lettrés systématiquement.

5. PROCEDURES FINANCIERES

5.1. Généralités

Comme précisé dans les Statuts, le Président ordonnance les dépenses et peut déléguer aux Membres du Comité Directeur un certain nombre de ses attributions.

5.2. Achats

Les achats de biens consommables (papier, cartouche d'encre, etc.) sont effectués directement par la personne concernée après accord par courrier électronique par le Trésorier.

Tout achat de matériel ou de prestation doit faire l'objet d'une validation préalable par courrier électronique par le Trésorier, le Président et, le cas échéant le responsable de la commission faisant l'objet de l'achat.

5.3. Contrôle des factures clients

Les factures sont émises dès la réalisation de la prestation par le Salarié responsable de l'action, qui effectue le suivi de premier niveau, consistant en une relance téléphonique dans un délai de quinze jours après

l'échéance de paiement, puis, le cas échéant, en une relance écrite dans le mois suivant la relance téléphonique restée sans suite. Dans un deuxième temps, si les démarches ci-avant n'ont pas abouti au règlement, le Trésorier intervient par lettre recommandée, puis, si nécessaire, par mise en demeure.

Enfin, si cette mise en demeure reste sans effet, le Bureau est saisi.

Les documents, et notamment les courriers, respectent une charte graphique. Des modèles sont établis par le Bureau en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Les créances des Comités Territoriaux et des Membres affiliés de la Ligue peuvent bénéficier de procédures particulières validées par le Trésorier.

5.4. Frais de déplacement, d'hébergement, de restauration

Pour les besoins statutaires, la représentation dans différents organismes, colloques, congrès, réunions de services, commissions, les responsables régionaux (Élus et Salariés) sont amenés à se déplacer et à engager des frais pour accomplir des missions. De même, dans le cadre d'actions spécifiques (*e.g.* compétitions, sorties, stages, formations, etc.), des Licenciés mandatés par la Ligue (*e.g.* encadrants des stages montagne, canyon ou escalade, etc.) sont amenés à se déplacer et à engager des frais pour accomplir ces actions.

Dans ce cadre, un certain nombre de dispositions ont été mises en place. Ces règles ont pour objet de préciser les procédures à suivre afin de faciliter les remboursements liés à ces déplacements.

Les remboursements de frais de déplacements, de repas et d'hébergements sont effectués selon le barème qui figure en Annexe 1 – Barème de remboursement.

Toute action entraînant des frais de déplacement et/ou d'hébergement et/ou de restauration devra faire au préalable l'objet d'un ordre de mission signé par le Président au plus tard deux jours avant la mission. Ce dit document permet au salarié de bénéficier du régime de protection établi dans la législation du droit du travail portant notamment sur les accidents de travail dans le cadre des missions du salarié à l'extérieur ou durant son trajet. L'ordre de mission est aussi le document qui servira de justificatif afin de se faire rembourser de ses frais de déplacement et de toutes dépenses relatives à celui-ci. Le formulaire type d'ordre de mission et de demande d'avance est à demander au Président ou au Trésorier.

L'utilisation du train et/ou des moyens de transport en commun est la règle de base. Les remboursements sont basés sur le tarif seconde classe (un voyage en première classe est donc systématiquement remboursé au tarif seconde classe sauf si celui-ci est plus avantageux ; La copie d'écran des tarifs devra être jointe pour le justifier).

De façon exceptionnelle, sous réserve d'accord du Bureau, les déplacements aériens sont possibles.

L'utilisation de la voiture peut être justifiée par le fait de se déplacer à plusieurs, de transporter du matériel ou de l'impossibilité de déplacement en train dans des délais raisonnables.

Les pièces justificatives originales doivent être jointes à la demande de remboursement. Une facture de carte bancaire n'est pas acceptée comme justificatif (sauf péage d'autoroute). Chaque dépense concernant plusieurs personnes doit comporter le nom des personnes ayant bénéficié de celle-ci (exemple facture de restaurant).

Si le montant remboursé est différent du montant demandé, une information est transmise au demandeur.

Toute non-conformité au barème et aux principes ci-dessus doit faire l'objet d'un accord préalable du Trésorier et du Président.

Les demandes de remboursement de frais doivent parvenir au Trésorier dans les 15 jours qui suivent la date de la dépense effective. Le formulaire type de demande de remboursement est à demander au Président ou au Trésorier. Les demandes effectuées en décembre devront dans tous les cas être transmises au Trésorier avant le 31 décembre.

Le Trésorier effectue les paiements sur présentation des factures ou justificatifs de frais.

Les demandes de remboursement de frais sont payées par virement bancaire ou par chèque.

5.5. Règlements

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

5.5.1. Chèques, virements et gestion de trésorerie

Le Trésorier, le Président, le directeur et le directeur adjoint bénéficient d'une délégation de signature pour retirer des espèces, pour signer des chèques ou effectuer des virements bancaires. Pour ces derniers, une délégation exceptionnelle peut être accordée à un Salarié dans le cadre de ses missions.

5.5.2. Cartes bancaires

Une carte est allouée à chaque Salarié afin d'éviter l'avance d'argent. Les justificatifs de paiements par carte doivent être envoyés régulièrement au Trésorier. Si ce n'est pas le cas, la carte pourra être supprimée après avertissement au salarié.

5.5.3. Caisse

Aucune caisse ne sera tenue par la Ligue.

5.5.4. Demande d'avance

Lorsqu'une dépense importante est prévue suffisamment tôt, il est possible d'obtenir une avance de trésorerie afin d'éviter d'engager de trop fortes sommes en provenance de fonds personnels. Peuvent en bénéficier les Élus ou les Salariés de la Ligue.

Le suivi comptable de l'avance est effectué par le Trésorier.

Une demande d'avance doit être établie. Le formulaire type d'ordre de mission et de demande d'avance est à demander au Président ou au Trésorier. Il est transmis par courrier électronique au Trésorier et au Président qui doivent la valider.

L'avance ponctuelle sera régularisée en déduction de la note de frais correspondant aux frais de mission engagés. Dans le cas où l'utilisation de cette avance n'est pas justifiée, elle sera régularisée soit en déduction de nouvelles notes de frais (pour les Élus de la Ligue), soit par une retenue sur salaire (pour les Salariés de la Ligue).

5.5.5. Frais téléphoniques

Le barème de prise en charge des frais téléphoniques figure en Annexe 1 – Barème de remboursement. Il ne concerne que les Salariés de la Ligue.

5.5.6. Relations financières entre les clubs, les comités territoriaux et la Ligue

Tous les flux financiers entre les Clubs, les Comités Territoriaux et la Ligue circulent prioritairement par virement bancaire.

5.6. Don à la Ligue

Dans la mesure du possible, les Élus doivent privilégier le mécanisme de défiscalisation par don aux associations en lieu et place du remboursement direct. Le formulaire doit être soumis avant la fin d'année civile au Trésorier pour validation. Le Trésorier transmet alors à l'intéressé le CERFA n°11580*3 pour faire valoir le montant du don auprès des impôts.

6. GESTION DU MATERIEL

6.1. Inventaires

Tout achat ainsi que toute sortie de matériel doivent être enregistrés sur le fichier des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Le matériel est restitué, au plus tard, par son bénéficiaire à la Ligue lors de son départ, pour un Salarié, ou à la fin de son mandat pour un Élu.

En cas de non restitution, la Ligue se réserve le droit de retenir le montant de la valeur du matériel (à valeur d'achat) sur le salaire ou de déduire ce montant sur les remboursements de frais restant à percevoir.

Dans le cadre d'emprunts de matériels autres que ceux définis ci-avant, il convient de se référer à la politique en vigueur relative à la gestion et à l'emprunt du matériel de la Ligue.

6.2. Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en application des taux usuels.

Un tableau d'amortissement détaillé est tenu par le Trésorier et mis à jour chaque année à la clôture des comptes.

La Ligue pratique, pour les immobilisations supérieures à 500 €, l'amortissement linéaire suivant :

- Logiciel : 3 à 5 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 6 ans ;
- Matériel vidéo : 3 à 6 ans ;
- Matériel médical : 3 à 6 ans ;
- Construction : 20 à 50 ans ;
- Agencement des constructions : 5 à 30 ans ;
- Agencement divers : 3 à 7 ans ;
- Équipements sportifs : 3 à 10 ans ;
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

7. INFORMATION ET CONTROLE

7.1. Contrôle interne

7.1.1. Audit interne

Le Trésorier est responsable de l'audit interne de la Ligue. Il a pour mission de mettre en place les procédures permettant d'assurer la fiabilité et la sécurité de l'information financière et de contrôler que les procédures soient correctement appliquées.

7.1.2. Comptabilité générale

Le schéma d'enregistrement des écritures comptables vise à assurer la meilleure fiabilité possible grâce au respect des procédures suivantes :

- Vérification du circuit d'approbation des dépenses avant règlement ;
- Rapprochement systématique des factures avec les commandes.
- Lettrage systématique de tous les comptes de tiers et justification régulière des soldes.

7.1.3. Trésorerie

Les opérations bancaires font l'objet d'un suivi mensuel.

Les comptes bancaires font l'objet d'un rapprochement automatique afin de détecter toute erreur.

Les prévisions de trésorerie sont révisées mensuellement.

7.1.4. Contrôle budgétaire

Un contrôle budgétaire semestriel est réalisé, il comprend :

- Le suivi d'exécution du budget prévisionnel ;
- Une balance analytique.

Les écarts sont analysés par le Trésorier et le Président avec, éventuellement, les responsables des Commissions.

7.1.5. Procédure en cas de dépassement du budget

En cas de dépassement budgétaire avéré et suite à l'analyse de la situation par le Bureau, le Comité Directeur est saisi et examine les causes de ce dépassement.

Il peut alors :

- Demander au responsable de la Commission de financer le dépassement budgétaire par la réalisation de produits non prévus lors de l'établissement du budget ;
- Demander de stopper certaines actions ou d'en privilégier certaines ;

Procès-Verbal Assemblée Générale 2021 – 04 Mars 2022

Ligue AuRA de la Montagne et de l'Escalade, TSF – Domaine de la Brunerie - 108 Bd de Charavines, 38500 Voiron
Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 43859355000033

- Abonder la dotation. Le Comité Directeur peut dans ce cas éventuellement décider que le budget de l'exercice suivant sera minoré du montant de l'abondement.

7.1.6. Information

Le Trésorier informe régulièrement, et a minima lors de la réunion du Comité Directeur de mi-année, le Bureau et le Comité Directeur du suivi budgétaire et de la situation de la trésorerie de la Ligue.

En fin d'exercice, il présente les comptes au Bureau et au Comité Directeur et les soumet au vote de l'Assemblée Générale.

Sauf cas de force majeure, les clubs, établissements et Comités Territoriaux du ressort de la Ligue sont destinataires, en amont de l'Assemblée Générale, du bilan, du compte de résultat et des extraits les plus significatifs de l'annexe ainsi que le budget prévisionnel.

Ces documents peuvent être dématérialisés.

7.2. Contrôle externe

7.2.1. Contrôle des comptes de la Ligue

Deux vérificateurs aux comptes sont désignés pour l'exercice en cours.

Les vérificateurs aux comptes présentent chaque année leur rapport général à l'Assemblée Générale.

8. NON-RESPECT DU REGLEMENT FINANCIER DE LA LIGUE

Tout personne n'ayant pas respecté les présentes dispositions et ayant notamment engagé des dépenses non autorisées, est susceptible d'engager sa responsabilité personnelle et reste passible des sanctions disciplinaires de la part de la Ligue, voire de poursuites pénales /civiles.

9. ANNEXE 1 – BAREME DE REMBOURSEMENT

Ce barème ne concerne que les élus et bénévoles. En ce qui concerne les salariés, le barème de remboursement est détaillé en Annexe 1 du Règlement de Gestion des Salariés.

1/ Les barèmes de remboursement des responsables régionaux amenés à se déplacer et à engager des frais pour les besoins statutaires, la représentation dans différents organismes, colloques, congrès, réunions de services, commissions... sont :

Frais de déplacement :

- Pour un déplacement en train (la règle), remboursement sur la base du tarif SNCF seconde classe ;
- Pour un déplacement en transport en commun, remboursement sur justificatifs ;
- Pour un déplacement en voiture : 0,31€/km (le nombre de kilomètre retenu est réalisé à partir de www.viamichelin.fr) ;
- Frais de péage et de parking : frais réels (sur justificatif) ;
- Pour un déplacement en avion (cas exceptionnel sous réserve de validation), remboursement sur justificatifs et selon l'offre la plus avantageuse.

Frais d'hébergement et de petit Déjeuner :

- 70 € pour Paris et le Grand Paris et les villes de plus de 200 000 habitants ;
- 61 € pour tous les autres départements.

Frais de restauration :

- Environ 20€ par repas (sur justificatif) en province
- Environ 30€ par repas (sur justificatif) à Paris

Frais administratifs :

- Biens consommables (papier, cartouche d'encre, timbres, etc.) : frais réels (sur justificatif) ;

2/ En l'absence de règlement particulier, les frais des licenciés mandatés par la Ligue (e.g. encadrants des stages montagne, canyon ou escalade, etc.) amenés à se déplacer et à engager des frais pour accomplir des

actions spécifiques (*e.g.* compétitions, sorties, stages, formations, etc.) devront apparaître au budget prévisionnel de ces actions et seront plafonnés aux barèmes de la présente annexe (Annexe 3 – Barème de remboursement, 1/).

Il convient de noter que pour un déplacement en voiture, seule la part du licencié mandaté est à considérer dans le budget (calculé au prorata du nombre de personnes véhiculées). Le même principe est à appliquer pour l'hébergement.